



**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER**

**DU**

**LUNDI 20 NOVEMBRE 2023**

**Parmi les membres du conseil, étaient présents :**

Collège A

M. MELLOUK Abdelhamid  
M. FUNALOT Benoit  
Mme GOROCHOV Nathalie  
M. JOIGNEAUX Christophe  
M. NAILI Salah  
Mme PERELMAN Galina  
Mme RAFFARIN Anne  
M. MEYER Daniel  
M. WAGENER Noé  
M. ZIDI Mustapha

Collège B

M. AISSAT Abdelrazak  
Mme BONNASIEUX Corinne  
Mme GALLOT Fanny  
M. GERMAIN Philippe  
M. LESCURE Jean-Marie  
Mme MARQUEZ Sonia  
Mme RIFAI Hala

Collège C

Mme CRÉTIN SOMBARDIER Marie  
M. DUYCK Clément  
Mme ENGELS Cynthia  
Mme HARBELOT Isabelle  
Mme N'DAH-SEKOU Virginie  
Mme MOURRE Marie-Laure

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS)

Mme GERMÉ Gisèle

Mme LARAIN Lydia  
 M. COSTES Bruno  
 Mme THÉRIAL Claire  
 Mme CAUPOS Emilie  
 Mme BOVE Sara

Collège dit « des usagers » :

M. GACHOWSKI Thomas (titulaire)  
 M. HAGHEGHE Mohammadreza (titulaire)  
 Mme DE BRITO Alice (suppléante)  
 M. EL MATOUSSI Aicem (suppléant)  
 M. AYDIN Murat (titulaire)  
 M. MERCATI Arthur (titulaire)  
 M. MARTZOLFF Toàn (titulaire)  
 Mme COURGEON Camille (titulaire)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

M. BARBIER Marc

**Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :**

Président de l'Université

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc (pouvoir à M. FUNALOT)

Collège A

Mme ALLARD-POESI Florence (pouvoir à M. ZIDI)  
 M. AUDARD Vincent (pouvoir à Mme ENGELS)  
 M. COHEN José (pouvoir à M. AISSAT)  
 Mme COLL Isabelle (pouvoir à Madame MOURRE)  
 Mme LECHAPT-ZALCMAN Emmanuelle (pouvoir à Mme ENGELS)  
 M. MALFATTI Edoardo (pouvoir à M. ZIDI)  
 Mme PARISOT Yolaine (pouvoir à M. MEYER)  
 Mme PELZ Elisabeth (pouvoir à M. MEYER)  
 Mme RAFFARIN Anne (pouvoir à M. GOROCHOV à partir de 15h15)  
 Mme SBIDIAN Emilie (pouvoir à Mme MOURRE)  
 Mme TACHER Vania (pouvoir à M. FUNALOT)  
 M. WAGENER Noé (pouvoir à M. LESCURE à partir de 16h43)

Collège B

- Mme BARAU Caroline (pouvoir à Mme RIFAI)  
 M. DOMINGUES Rui Patrick (pouvoir à M. MELLOUK)  
 M. HAMELIN Fabrice (pouvoir à Mme RIFAI)

Collège C

- Mme CHAUVEL Séverine (pouvoir à M. GERMAIN)

Collège BIATSS

- M. HUET Jean-Baptiste (pouvoir à Mme GERME)  
 Mme BEIS Elisabeth (pouvoir à M. JAMAIN)  
 Mme BOVE Sarah (pouvoir à Mme THERIAL)

Collège des usagers

- M. EL MATOUSSI Aicem (pouvoir à M. MARTZOLFF à partir de 14h38)

Collège dit « des personnalités extérieures »

- Mme PRÉVOT-CARPENTIER Muriel (pouvoir à M. AISSAT)

**Parmi les membres de droit et les invités du conseil, étaient présents ou représentés :**

- M. BOSDEVEIX Robin, Directeur de l'INSPÉ  
 Mme CASTELAIN Marion, Directrice adjointe en charge des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et vacataires  
 Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'ÉPISEN  
 M. DEMERET Simon, Directeur de la DAJG  
 Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry  
 M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS  
 M. GILBERT Simon, Vice-Président du Conseil d'administration  
 Mme HMAMOU Fadoua, Responsable des affaires institutionnelles, Directrice adjointe de la DAJG

## SOMMAIRE

---

<b>1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT .....</b>	<b>6</b>
1.1 Point d'information du président de l'université.....	6
1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023.....	6
<b>3. RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>8</b>
3.1 Campagne d'emplois enseignants-chercheurs pour l'année 2024 (avis).....	8
3.2 Campagne d'emplois enseignants 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> degré pour l'année 2024 (information).....	45
3.1 Campagne d'emplois enseignants-chercheurs pour l'année 2024 (avis) (suite) 46	46
<b>2. VIE INSTITUTIONNELLE.....</b>	<b>48</b>
2.1 Actualisation de la composition de la commission d'évaluation du Conseil académique plénier (commission à compléter).....	48
<b>4. FORMATION ET RECHERCHE.....</b>	<b>51</b>
4.1 Axe stratégique SPEF : présentation des nouveaux porteurs et du nouveau comité d'animation .....	51
4.2 BQ-ER(I) vague 2 : évolution et calendrier .....	59
<b>5. QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>61</b>
Index .....	62

*La séance est ouverte à 14 heures 03 sous la présidence de Monsieur Mustapha ZIDI.*

*(Enregistrement 1)*

**M. ZIDI.**– Bonjour à tous. Je vous propose de commencer ce CAC plénier, Comme vous avez pu le constater, il manque quelqu'un à la tribune, à savoir le président. Je vous prie de l'excuser. Il est actuellement en mission à l'étranger dans le cadre du projet Aurora. Il m'a laissé une délégation pour présider cette séance.

Concernant l'ordre du jour, il y aura juste une inversion de points entre celui qui concerne les ressources humaines et les campagnes d'emplois. On commencera donc par ce point lorsque l'on aura terminé la partie « *Vie de l'établissement* ».

## **1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

### **1.1 Point d'information du président de l'université**

**M. ZIDI.**– Pour la vie de l'établissement, il n'y aura pas de point d'information du président puisqu'il n'est pas là.

### **1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023**

**M. ZIDI.**– Le point 1.2 concerne le procès-verbal du CAC du 4 juillet 2023, qui est sur le SharePoint. Vous avez peut-être constaté qu'il y a eu quelques modifications, quelques corrections. Je ne sais pas si vous êtes intervenus vous-mêmes. Pour ma part, j'ai corrigé quelques erreurs sur des sigles et des tournures de phrase.

Pour rappel, lors du CAC du 4 juillet, il avait été question de deux sujets principaux concernant les appels à projets que l'on a financés.

- Le premier concerne le BQ-ER(I), le Bonus Qualité Enseignement Recherche sur le versant international, que l'on avait fléché sur des projets qui concernent Aurora. Pour rappel, il nous restait un reliquat qui nous a permis de financer des projets sur ce budget restant.
- Le deuxième point qui avait été traité et qui figure dans ce procès-verbal du 4 juillet, c'est l'appel à projets ERASME qui nous a permis aussi de financer un certain nombre de projets, avec des budgets, comme vous avez pu le constater, beaucoup plus élevés que des BQ-ER, voire même des BQR, pour ceux qui sont à la commission Recherche.

Ce sont les deux points principaux, avec les échanges bien sûr concernant ces financements, qui figurent dans ce procès-verbal du 4 juillet.

Je voudrais savoir tout de suite s'il y a des interventions, des modifications ou des corrections que vous souhaiteriez apporter à ce procès-verbal. Non.

Nous allons donc passer au vote. Avant cela, Fadoua, pour les procurations.

**Mme HMAMOU.– Pour les procurations**

- Monsieur Dubois-Randé a donné procuration à Monsieur Funalot.
- Madame Allard-Poesi a donné procuration à Monsieur Zidi.
- Monsieur Audard a donné procuration à Madame Engels.
- Monsieur Cohen a donné procuration à Monsieur Aissat.
- Madame Coll a donné procuration à Madame Mourre.
- Madame Lechapt a donné procuration à Madame Engels.
- Monsieur Malfatti a donné procuration à Monsieur Zidi.
- Madame Parisot a donné procuration à Monsieur Meyer.
- Madame Pelz a donné procuration à Monsieur Meyer.
- Madame Raffarin a donné procuration à Madame Gorochov.
- Madame Tacher a donné procuration à Monsieur Funalot.
- Madame Barau a donné procuration à Madame Rifai.
- Monsieur Domingues a donné procuration à Monsieur Mellouk.
- Monsieur Hamelin a donné procuration à Madame Rifai.
- Madame Chauvel a donné procuration à Monsieur Germain.
- Monsieur Huet a donné procuration à Madame Germé.
- Madame Beis a donné procuration à Monsieur Germain.
- Madame Bove a donné procuration à Madame Therial.
- Madame Prévot-Carpentier a donné procuration à Monsieur Aissat.

**M. ZIDI.–** Merci, Fadoua. Je vous propose de passer au vote sur ce procès-verbal du 4 juillet. Qui s'oppose ? Procurations contre ? Qui s'abstient ? Procurations abstention ? Il est approuvé.

***Le conseil académique plénier approuve le procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2023 à l'unanimité.***

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

**M. ZIDI.**– Dans l’inversion des points de l’ordre du jour, il est donc proposé de passer tout de suite à la partie ressources humaines, et en particulier aux campagnes d’emplois, des enseignants–chercheurs d’une part, qui correspond au point 3.1 de la convocation, et ensuite au point 3.2 pour la campagne d’emplois du premier et second degré.

Pour rappel, l’instance qu’est le CAC plénier se prononce au travers d’un avis sur cette campagne d’emplois des enseignants–chercheurs, et plus précisément sur la qualification des postes qui vous sont proposés pour la campagne 2024.

Pour la campagne du premier et second degré, il n’y a aucune obligation à ce que cela passe en CAC. Toutefois, traditionnellement, c’est une information qui est toujours donnée à l’instance. Ce n’est pas un avis, contrairement à ce qui est indiqué dans l’ordre du jour. Ce sera donc simplement une information et quelques explications qui vous seront transmises. On pourra toujours répondre aux questions sur ce point.

#### **3.1 Campagne d’emplois enseignants–chercheurs pour l’année 2024 (avis)**

**M. ZIDI.**– Je vais tout de suite donner la parole à Simon Gilbert, notre VPCA, pour ces campagnes d’emplois. On va d’abord commencer par la campagne d’emplois des enseignants–chercheurs 2024.

**M. GILBERT.**– Merci, cher Mustapha. Chers collègues, je vais commencer par donner quelques éléments sur le contexte de cette campagne d’emplois des enseignants–chercheurs qui est assez exceptionnelle, dans le sens que vous comprenez, évidemment, puisqu’il s’agit ici d’une campagne où il y a du gel. Cela suscite une émotion et une inquiétude fort légitimes et qui méritent, je crois, des éléments de contextualisation.

Nous avons, cette année, pour la deuxième année consécutive, un déficit. Je dirais même que l’on s’oriente vers un compte financier probablement déficitaire en mars 2024, sachant qu’au mois de mars, c’est le compte financier de l’année 2023.

Lorsqu’une université connaît deux années consécutives de déficit dans le cadre de son compte financier, elle passe sous un régime qui n’est plus le régime ordinaire, mais un régime extraordinaire qui est celui d’un plan de retour à l’équilibre financier. Ce plan, prévu par le Code de l’éducation, impose que l’établissement, en lien avec la

tutelle, c'est-à-dire le rectorat, prépare des modalités modélisées d'économies avec une trajectoire de retour à l'équilibre pluriannuelle.

Ce plan doit être travaillé en lien fort avec la tutelle. Il doit être présenté aux instances, voté au conseil d'administration. Et nous avons juridiquement l'obligation, avec un plan de retour à l'équilibre, de faire en sorte qu'à l'année N+1, la cible soit meilleure qu'à l'année N, sans quoi nous sommes tout simplement dans l'illégalité.

Nous avons rencontré le rectorat au mois de septembre. D'une manière classique, parce que les textes le prévoient, mais en même temps exceptionnelle, le rectorat avait demandé la présence d'un inspecteur des finances de Bercy pour poser des questions, que je dirais additionnelles à celles du rectorat, au service financier de l'université pour bien mesurer des points qui suscitaient des inquiétudes ou des questions en suspens. Non pas parce que les choses étaient opaques, mais tout simplement parce qu'ils voulaient étudier à fond une situation pour bien la comprendre.

Le message qui nous a été adressé par le rectorat est à la fois clair et simple à comprendre. Ce message est le suivant : *« Vous êtes dans une situation différente d'avant. Nous allons travailler ensemble. Vous allez préparer un plan. Et si l'établissement se montre raisonnable, c'est-à-dire si l'établissement travaille utilement aux conditions pour atteindre la cible, alors vous ne passez pas sous tutelle. En revanche, si vous ne prenez pas les mesures qui s'imposent, à ce moment-là, on reprend la main. »*

Pourquoi ? Parce que c'est la tutelle. Nous sommes un établissement public, nous travaillons avec de l'argent public, nous sommes des agents de l'Etat. Et, tout simplement, quand bien même nous avons dans les textes une autonomie, dont vous savez qu'elle repose en partie sur une fiction, l'Etat contrôle la trajectoire de l'établissement. En effet, si l'établissement connaît un déficit et que ce déficit augmente, malgré tout, les salaires seront toujours payés. L'établissement est sous la protection de l'Etat et garanti par l'Etat. Donc, l'Etat, légitimement, surveille ce que l'on fait.

Dans le cadre de cette rencontre, on nous a fait comprendre que le plan de retour à l'équilibre commençait tout de suite, c'est-à-dire que, dès le BI, dès les premières mesures que nous avons à prendre, nos actions devaient s'inscrire dans cette trajectoire. On nous a fait comprendre que c'était même avant le BI, c'est-à-dire tout de suite, dans la campagne d'emplois : *« Quelles sont tout de suite les mesures que*

*vous allez prendre ? On attend de l'observer. On va suivre ce que vous faites. »* Cela veut dire qu'il y a une demande de la tutelle que, dans le cadre de la campagne d'emplois, on tire aussi les conséquences de notre situation.

Plusieurs scénarios peuvent être imaginés, et celui auquel l'équipe a songé immédiatement, c'est d'annoncer aux doyens un message en disant qu'il fallait s'attendre à une mesure de gel significative entre 80 et 100 %, dans la perspective de donner des gages à la tutelle pour ne pas passer sous tutelle.

En effet, si l'on passe sous tutelle, cela veut dire que nous ne faisons plus de politique interne en matière d'allocation des moyens et que c'est la tutelle qui contrôle l'entièreté des décisions à caractère financier. Or, aujourd'hui, nous avons quand même la possibilité d'opérer des choix en interne. On a quand même un intérêt stratégique à ne pas être sous tutelle.

Au-delà de cela, il faut aussi comprendre que lorsque l'Etat dialogue avec les établissements publics, si à la tête d'un établissement public, vous avez une équipe sourde aux consignes de l'Etat et qui entre en résistance, le soutien de l'Etat ne sera absolument pas celui auquel on pourrait penser raisonnablement dans le cadre d'une collaboration intelligente et exigeante.

C'est sous ce signe-là que nous avons entamé la discussion avec le rectorat, discussion qui a été parfois vive, notamment parce que nous avons aussi adressé des messages au rectorat sur le caractère extrêmement insuffisant du soutien, la baisse de la subvention et le caractère impossible des conditions de travail de différentes communautés de l'établissement.

Et ne pensez pas que parce qu'il y a un cadre juridique qui conduit à une sorte de domination de la tutelle, pour autant, nous sommes restés dans une posture de simple écoute et d'obéissance aux consignes. On a manifesté un très fort mécontentement, on a signalé qu'au sein de l'établissement, le contexte était extrêmement tendu, que les communautés étaient extrêmement inquiètes, que les conditions de travail se dégradaient, que les usagers, qui sont notre priorité première, étaient face à un service qui se dégradait de plus en plus et que ce n'était pas acceptable.

Nous avons, dans le cadre de cet échange, renvoyé la tutelle à ses responsabilités. *« Quelle est la politique de l'Etat s'agissant de l'ESR ? Quelle est la politique de l'Etat par rapport à l'UPEC ? Vous nous demandez d'accueillir sans arrêt, chaque année, des*

*effectifs plus importants, mais vous souciez-vous de la qualité du service ? Vous savez parfaitement que si la subvention ne suit pas, alors les recrutements ne peuvent pas avoir lieu dans des conditions suffisantes. Cela veut dire que le service se dégrade et l'Etat a une responsabilité. C'est aussi la politique de l'Etat. C'est une mission de l'Etat que l'enseignement supérieur. »*

Ces échanges, toujours exigeants, mais courtois, ont posé le contexte de la suite, c'est-à-dire un travail en lien étroit avec la tutelle et, pour autant, la continuation des discussions politiques avec le ministère. Nous avons rencontré le rectorat. Nous avons rencontré le directeur du cabinet du ministre. Nous sommes intervenus dans la presse à de nombreuses reprises. Il y a eu plusieurs publications, notamment dans le journal *Le Monde*, dans *Le Parisien*, dans différents supports.

Le président a défendu l'établissement, parfois avec des critiques fortes à l'égard de notre tutelle, et nous avons eu un signe d'écoute de la tutelle puisque la ministre, il y a une quinzaine de jours, a adressé un courrier au président indiquant que nous aurions une rallonge de 3 millions d'euros. C'est évidemment très loin d'être suffisant par rapport aux besoins de l'établissement, mais c'est néanmoins un premier signe. Cela ne veut pas dire que l'on s'arrête là dans le combat politique. En tout cas, c'est un premier symbole que cela fonctionne quand on se déplace.

Je peux aussi dire que l'ensemble des mobilisations qui ont eu lieu au sein de l'établissement, les motions que vous avez pu voter et les mouvements syndicaux qui se sont manifestés ont aussi joué un rôle utile parce que cela montre bien que ce n'est pas seulement le discours d'une équipe politique, le fait de relater les tensions, mais que c'est bien réel. Autrement dit, je pense que tout le monde a joué son rôle, tout le monde a apporté des éléments pour convaincre la tutelle et il faut s'en féliciter.

Maintenant, nous sommes dans une démarche qui consiste à faire des économies. Est-ce que cela a du sens de faire des économies sur une campagne d'emplois, sachant – je pense que si je ne le dis pas maintenant, de toute façon, vous allez l'aborder tout à l'heure – que les postes, entre guillemets, sont une richesse fondamentale pour assurer nos missions de formation, de recherche et d'insertion.

Moins de postes, cela veut dire une dégradation du service, cela veut dire une dégradation des conditions d'exercice de nos missions. Est-ce que cela a du sens ? Oui et non.

Non, cela n'a pas de sens si l'on est exigeant par rapport à la qualité de nos missions. La vocation d'une université n'est pas de perdre ses postes, mais de continuer à recruter. Sa vocation est d'offrir aussi à nos doctorants la perspective de nous rejoindre, que ce soit dans cet établissement ou dans un autre, pour valoriser leur parcours doctoral et rejoindre la profession, de professeur, de maître de conférences ou d'ESAS. De ce point de vue, on peut dire qu'il y a une forme d'échec à vouloir geler une campagne ou une partie de campagne

Cependant, lorsque l'on administre un établissement, il n'y a pas qu'un seul paramètre. Il y a aussi des signes de crédibilité par rapport à des attentes de la tutelle qui nous menace, quand même, de nous mettre sous tutelle. Il nous est apparu, et on nous l'a très bien fait comprendre, que nous devons geler des postes, que nous devons geler une partie de la campagne.

En tout cas, on nous a demandé quel serait notre taux de gel avant même qu'il soit fixé. Il y a donc une attention sur ce point. Cela veut dire que si nous ne gelons pas, nous perdons de la crédibilité. Ce qu'il faut comprendre, c'est que notre intérêt stratégique est de geler le moins longtemps possible.

*(Enregistrement 2)*

Il ne faut pas que cela dépasse deux ans.

Il faut également trouver des économies ailleurs que sur la campagne. D'ailleurs, vous observerez, lorsque vous aurez les chiffres, que l'on ne fait pas tant d'économies que cela, avec un gel de campagne. On fait une économie entre 1 million et 1,5 million d'euros. Et si l'on rapporte cela à notre déficit qui est d'un peu moins de 10 millions, évidemment, ce n'est pas du tout nul, cette économie, mais ce n'est pas majeur.

Si vous regardez les dégâts politiques, que cela cause, l'intensité du stress que cela occasionne et les tensions qui naissent de cet épisode, que l'on peut tous regretter, vous vous rendez compte que par rapport à ce que l'on a en face, en termes de gains, il y a des dégâts élevés par rapport aux vrais gains.

Cependant, c'est un signal politique à l'égard de la tutelle. Faites-nous confiance. On a entendu que nous sommes attendus et nous montrons que nous avons compris. Maintenant, nous allons travailler à retourner à un équilibre financier.

Le vœu que je forme, c'est que tous ces postes gelés nous soient retournés au plus vite. Comment éviter de maintenir ces postes gelés ? Il faut dégager des économies.

A-t-on des marges d'économies ? Il faut faire un diagnostic sur les choses qui fonctionnent et celles qui ne fonctionnent pas. Ce diagnostic est toujours délicat à opérer parce que nous avons des habitudes de fonctionnement et nous avons des habitudes de dépenses. Nous avons des habitudes qui, parfois, ne sont pas bonnes et qui pourtant sont ancrées. Tout le monde s'y est acculturé. Il y a des sujets sur lesquels personne n'a jamais remis en question une pratique ancienne. Et la situation, parfois, pourrit et demeure telle qu'elle est.

Cette crise, entre guillemets, a aussi la vertu de nous conduire à une introspection pour identifier des logiques qui nous permettront peut-être de faire un peu le ménage dans certaines pratiques qui peuvent ne pas être excellentes.

Pour autant, le fait de porter un jugement sur l'efficacité et les leviers que nous avons identifiés n'est pas non plus une chose simple. Quels sont ces leviers ? Je vais en dire un mot.

Il y a tout d'abord la question de savoir si nous dépensons bien l'argent dont nous disposons. Certaines dépenses ont connu des augmentations extrêmement importantes. Je donnerai un exemple sur les rémunérations accessoires, qui incluent des heures de cours complémentaires, du RNA, des primes, l'évaluation d'étudiants, notamment. Je ne peux pas, aujourd'hui, vous dire s'il y a eu du dérapage. Je ne peux pas le dire.

En tout cas, nous sommes passés en cinq ans de 11 millions à 18 millions. Et chaque année, ce budget augmente de 1 à 2 millions. Il y a quand même un point d'alerte. La Cour des comptes a dit que ce sujet devait être mieux piloté. Aujourd'hui, il relève, entre guillemets, trop des composantes. Je ne dis pas cela pour critiquer les composantes, je le précise. Il n'y a pas de pilotage central de ce sujet, il n'y a pas de lisibilité claire sur toutes les lignes, leur explication, leur évolution. Il faut que l'on ait de la connaissance.

On lance donc un travail sur ce sujet. Je suis incapable, aujourd'hui, de vous dire si c'est anormal, cette augmentation. Si cela se trouve, c'est tout à fait normal et peut-être que dans un mois et demi, on dira que tout s'est bien passé, que c'était justifié, qu'il n'y a aucun problème. Mais peut-être que l'on dira, sur cette ligne, qu'il y a eu des écarts, que des contrôles n'ont pas eu lieu et qu'il y a peut-être 500 000 euros à récupérer. Si l'on récupère 1 million ou 1,5 million, on sauve la campagne d'emplois. C'est un exemple. C'est l'équivalent de la campagne d'emplois. Quand vous augmentez de 2 millions par an, vous vous posez la question.

Le système facturier n'est pas assez efficace. Cela veut dire que des factures ne sont pas produites en temps et en heure, de manière efficace, et qu'il y a un retard important. Les services ne sont pas assez dotés. Les difficultés que vous observez par rapport au domaine que vous connaissez le mieux, c'est-à-dire la vie d'enseignants, d'enseignants-chercheurs ou même d'étudiants, vous vous rendez compte qu'il n'y a pas assez d'agents à la scolarité pour vous accueillir. Il y a une sous-dotation également dans certains services centraux, et notamment à l'agence comptable. Il n'y a pas de force assez formée ni assez nombreuse. C'est un levier pour percevoir davantage de sommes.

Des progrès peuvent également être réalisés pour augmenter les ressources propres. Il y a différents leviers, autrement dit mieux dépenser l'argent que l'on a, mieux récupérer l'argent auquel on a droit et peut-être gagner un peu plus d'argent.

Tout ceci est compliqué parce qu'il y a des équations. Il ne s'agit pas de critiquer les uns ou les autres. Il s'agit, entre guillemets, de faire un diagnostic clair sur la situation et ensuite de définir collectivement des mesures qui pourraient être prises pour retrouver une situation plus saine.

Il faut continuer aussi de se battre pour obtenir plus de subventions de l'Etat. Notre établissement est largement sous-doté. Nous sommes une université qui fait partie du premier groupe des universités, c'est-à-dire que nous avons une faculté de santé, nous avons une faculté des sciences et technologies. Et ces facultés ont des coûts que n'ont pas toutes les composantes. Les consommables, c'est extrêmement coûteux dans certains champs scientifiques. Derrière, il faut des ressources.

C'est un plan de retour à l'équilibre qui devrait être pris cet hiver et être retenu au mois de mars. L'espoir que l'on a, c'est que dès la fin de l'année prochaine, des mesures d'économie puissent apparaître.

Il faut être conscient que l'année qui vient, 2024, ne va pas être fondamentalement différente de cette année, tout simplement parce que le temps d'identifier les leviers, de les mettre en place et de donner aux mesures une dimension effective, il y a un temps qui compte. Un paquebot ne peut pas effectuer un virage en cinq minutes. Il y a beaucoup de leviers, il y a beaucoup de discussions avec les acteurs de l'université.

En tout cas, le vœu que l'on forme, c'est que l'on sorte de cette situation et que l'on puisse épargner la campagne d'emplois qui est absolument cruciale. Lorsque nous avons annoncé un taux de gel à hauteur de 80 et 100 %, nous avons eu des

discussions en CODIR et les doyens nous ont convaincus que l'on pourrait peut-être travailler sur un plan plus limité avec un taux de gel qui resterait très crédible, mais qui ne serait pas du tout de la même intensité.

On a travaillé dans cette direction en partant sur une approche, non pas au départ inhérente aux postes, mais inhérente à la masse salariale, c'est-à-dire : « *Vous demandez tant, cela coûte tant. Nous avons, aujourd'hui, sur ces postes des coûts sortants, et il faut que l'on dépense à la fin moins que les coûts sortants pour faire une économie.* »

On peut donc se permettre d'avoir tel objectif de masse salariale pour, à l'intérieur, choisir des profils de postes qui pourront satisfaire les besoins de la composante, tout en produisant des économies. On est donc parti dans cette direction et, aujourd'hui, nous avons un taux de gel par rapport aux demandes de 45 %, c'est-à-dire de moins de 50 %, alors qu'au départ, nous étions entre 80 % et 100 %. Là, je parle de la campagne globale.

Une autre question s'est posée. Comment penser la contribution des composantes à l'effort ? C'est un sujet extrêmement difficile, qui a suscité des désaccords. Plein de scénarios pouvaient être suivis.

Le premier aurait reposé sur le principe de la proportionnalité. Chacun fait des efforts identiques en fonction de ce qu'il pèse, si l'on peut employer ce terme inélégant et qui ne restitue pas l'entièreté des éléments auxquels il renvoie.

Une autre approche consiste à envisager une logique de progressivité de l'effort, c'est-à-dire que toutes les composantes ne font pas le même effort pour tenir compte de la diversité des situations. Certaines, en effet, sont très sous-dotées en postes, d'autres sont plutôt correctement dotées. Même si l'on n'aura jamais assez de postes, il y a des écarts importants. Vous avez des composantes qui, sur le service des permanents, assurent 30 % des heures. Vous en avez d'autres qui en assurent 70 %. Cela montre bien qu'il y a des écarts.

Ce sujet n'est pas simple parce que chaque composante a des caractéristiques singulières, qu'elles tiennent à ses locaux, qu'elles tiennent à son niveau de formation, qu'elles tiennent à la pédagogie, qu'elles tiennent à la question des expérimentations, des TP, etc. Il y a des caractéristiques propres à chaque composante. En revanche, il y a quand même des composantes très peu dotées, d'autres moyennement dotées et d'autres plutôt pas mal dotées.

On est parti sur cette distinction en trois catégories.

- Il y a des composantes qui sont peu dotées ou de petite taille, auxquelles on n'impose pas un effort en termes de campagne d'emplois. Cela veut dire que l'on accepte leurs demandes de maintien, considérant que si elles ont une taille critique trop petite, même un effort proportionné pourrait poser des difficultés qui, à la fin, pourraient rejaillir sur nos usagers. Je rappelle que la question de l'usager est toujours au cœur du sujet.
- Il y a des composantes moyennement dotées auxquelles on impose un effort autour de 50 % par rapport à leurs demandes en termes de gel.
- Et il y a les composantes plus dotées, auxquelles on applique un taux de gel entre 66 et 67 %.

C'est comme cela que l'on a conçu la répartition des rôles, à partir de cela, par rapport aux politiques de campagnes d'emplois qui ont été demandées par les composantes, uniquement par rapport aux maintiens. On a refusé des créations, sauf lorsqu'il y avait des financements fléchés.

Nous sommes partis sur une masse salariale et nous avons dit aux composantes : *« Nous sommes sur un périmètre réduit par rapport au cadre initial de la discussion dans le cadre du dialogue de gestion. Nous vous proposons d'avoir la main afin que vous puissiez, si vous le souhaitez, redéfinir vos supports par rapport à votre situation. Peut-être avez-vous besoin davantage d'un PR que d'un maître de conférences. Peut-être choisissez-vous d'avoir des ATER plutôt qu'un maître de conférences. »*

Les composantes ont respecté ce schéma. Globalement, elles ont suivi leur prévision initiale de campagne, telle qu'elle avait été votée dans le conseil de gestion. Mais, parfois, des changements se sont produits.

Une question se pose. Evidemment, toutes les composantes n'ont pas la même campagne, certainement, et est-ce que l'on prend des mesures pour tenir compte de cela ou non ?

Le parti que nous avons suivi a été d'appliquer le même taux de gel aux composantes qui étaient, entre guillemets, doté, quel que soit le nombre de postes qu'elles avaient, en considérant qu'il y aurait d'autres manières de participer au retour à l'équilibre financier, que la première étape était la question de la campagne d'emplois et qu'il y

aurait une autre étape par rapport à la question des rémunérations accessoires. On demandera aussi des efforts, si c'est possible, une fois que le diagnostic l'aura mis en évidence du point de vue des possibilités.

Nous traiterons ce sujet par la suite, mais il va de soi que ceux qui auront le plus contribué ou qui contribueront le plus dans le cadre de la première étape auront vocation par la suite à moins contribuer, de manière qu'il y ait un équilibre.

En tout cas, on ne peut pas préjuger d'un équilibre à partir de données qui nécessitent une instruction qui est en cours. C'est pour cela que l'on a séparé les différentes étapes, quitte à ce que certaines composantes aient un taux de gel identique, mais plus de postes.

Nous avons un tableau, qui a été réalisé par les services de la direction des Ressources humaines que je remercie. Madame Castelain est ici présente. Ce tableau indique les postes qui seront proposés au conseil d'administration dans quelques jours. Cela concerne les enseignants-chercheurs, avec 7 professeurs et 10 postes de maîtres de conférences qui concernent 9 composantes, avec une transformation d'un poste de PRAG en maître de conférences à l'INSPE. Et il y a un point qui n'a pas été arbitré au moment où vous avez reçu les documents, mais qui l'est depuis. Cela concerne le poste de l'IUT de Créteil-Vitry, où la composante a arbitré en faveur du LACL. C'était LISSI ou LACL et c'est LACL.

La compétence du CAC, par rapport à ce dont on vient de parler, est la suivante. Lorsque vous exprimez un avis par rapport à la question posée qui est : « *Est-ce que vous êtes d'accord avec ces propositions ?* », votre réponse ne concernera que les qualifications, c'est-à-dire les sections CNU retenues au sein des postes. La jurisprudence du Conseil d'Etat a précisé que le concept de qualification correspondait aux disciplines. Il y a des arrêts du Conseil en ce sens.

Cependant, vous n'êtes pas obligés de répondre par oui ou par non. Vous pouvez soit dire non, soit dire oui, soit le dire avec des réserves. Et vous pouvez même former un vœu. Vous avez aussi le droit de voter une motion, de présenter une motion, et vous pouvez former des vœux qui seront communiqués à l'instance décisionnaire qu'est le conseil d'administration. En revanche, les vœux s'inscrivent dans le cadre de ce que l'on appelle la « politique de formation et de recherche » de l'université.

Autrement dit, vous avez des possibilités variées d'exercer une influence, à travers cet avis, sur la décision prise par le conseil d'administration, vendredi.

Un arrêt du Conseil d'Etat a prévu que, normalement, on devait voter poste par poste. C'est un arrêt qui a été rendu au mois de décembre 2022, de mémoire. Cela représente du temps de procéder ainsi. Je pense qu'il n'est pas irrégulier de vous proposer une chose. Mais Mustapha a quelque chose à préciser.

**M. ZIDI.**– Effectivement, l'année dernière, pour ceux qui étaient là, on avait voté poste par poste. La liste était beaucoup plus importante que celle d'aujourd'hui.

**Un intervenant.**– On avait fait un CAC restreint au moment de la publication.

**M. ZIDI.**– Après le concours, oui. Il y a effectivement une lourdeur à le faire poste par poste. Je vous propose de voter sur l'ensemble. Toutefois, s'il y a une demande particulière, c'est-à-dire dire de sortir un poste du vote global et de faire un vote séparé, ou s'il y a une demande de le faire poste par poste, on vous suivra, sachant qu'il y en a 17. Cela fait 17 votes. Toute les options sont possibles, on ira dans le sens que souhaitera le conseil académique.

**M. GACHOWSKI.**– Si vous avez terminé, on va réagir un peu. Je ne comprends pas. Là, on essaie de montrer de la bonne volonté de la part de l'université envers le ministère pour ne pas passer sous tutelle. Et vous nous dites que c'est pour conserver notre politique budgétaire. Mais dans quelle mesure peut-on continuer à faire de la politique si, de toute manière, on se restreint par rapport à ce que le ministère a demandé, finalement, au niveau de la ligne politique ? (*Inaudible 00:17:16*). Je comprends que des exigences soient demandées. Mais, à partir de ce moment-là, où fait-on de la politique si, de toute manière, on agit juste à vouloir trouver des leviers pour faire des coupes ?

Tout à l'heure, vous avez dit que les heures accessoires avaient considérablement augmenté dans le budget. Vous avez parlé de mauvaises habitudes (*inaudible*). Mais si l'on va vers des gels de poste, comme c'est actuellement le cas, et vu que l'on est déjà en sous-effectif dans tous les services, est-ce que l'on ne va pas avoir une augmentation des heures complémentaires, parce que les services sont débordés. Ils font parfois du 8 heures à 20 heures, voire du 8 heures à 21 heures dans certaines composantes. On va donc continuer à augmenter ces heures accessoires, surtout que l'on a des professeurs qui commencent à faire le travail de l'administration. Je ne vois pas dans quelle mesure cela va nous aider de faire un gel de postes, parce que le travail doit être fait à un moment ou à un autre.

**M. GILBERT.**– On vous donnera la parole juste après. Lorsque l'on est sous tutelle, concrètement, vous rencontrez le rectorat tous les quinze jours, vous venez avec votre liste de courses et vous présentez les dépenses qui sont envisagées. Le rectorat dit : « *Cela, oui, cela non. Cela oui, cela non.* » Cela marche comme cela. Si le rectorat est totalement rationnel, il ferme le robinet, et s'il y a du mécontentement en interne, c'est l'affaire des collègues.

Si vous avez la main, vous pouvez limiter les dégâts. Par exemple, au lieu d'avoir un gel à 80 % ou à 100 %, vous pouvez avoir un gel à 45 %. Imaginez que l'année prochaine, on soit sous tutelle et que le rectorat dise : « *Cette année, C'est 100 % de gel* ». Si l'on n'a plus la main, on ne peut plus rien faire, alors que si l'on reste dans une relation où l'on garde la main, cela veut dire que l'on peut nuancer les choses, que l'on a encore des marges de manœuvre.

Votre remarque est extrêmement pertinente par rapport aux effets de bord d'une politique de gel. Il est évident que cette politique de gel entraîne un surcoût d'heures complémentaires. Par rapport à ce qui est envisagé, la DRH l'a chiffré. De mémoire, on est autour de 500 000 ou 600 000 euros. C'est cela ?

Cela veut dire que l'on économise d'un côté, mais que l'on redépense de l'autre. C'est pour cela que j'ai mentionné tout à l'heure le fait que, finalement, l'économie était autour de 1,5 million. Elle aurait été autour de 2 millions si nous n'avions pas les heures complémentaires. Mais vous avez raison, il y a des effets de bord.

Quant à votre remarque finale, oui, les conditions se dégradent encore. C'est évident.

**M. GACHOWSKI.**– C'est malheureux. Aujourd'hui, on en est à un point où ce sont des enseignants, des enseignants-chercheurs, des maîtres de conférences qui font le travail de l'administration. Il faut aussi en tenir compte. Pour moi, ce n'est peut-être pas assez souligné que l'on a, aujourd'hui, une administration qui tient parce que l'on a un bon vouloir de la communauté. Aujourd'hui, si elle (*inaudible 00:20:30*), je pense que ce sera encore pire.

**M. ZIDI.**– Juste pour que ce soit clair au niveau de la prise de notes, c'est Thomas Gachowski. Pardon de vous avoir interrompu.

**M. GILBERT.**– La campagne BIATSS n'a pas encore lieu. Elle sera présentée au conseil d'administration du mois de décembre. Elle va passer au CSA bientôt et les documents vont être envoyés, normalement, à la fin de la semaine.

Concernant la campagne BIATSS, elle sera protégée. On l'avait dit et on va le faire. Elle sera protégée, c'est-à-dire que l'on va maintenir les postes. On est parfaitement conscient que la qualité du service est un des vrais sujets de l'établissement. Souvent, dans les enquêtes de satisfaction auprès des étudiants et dans les discussions avec les étudiants, ils trouvent qu'il y a une dégradation de l'accueil parce qu'il n'y a pas assez d'agents. On en est conscient et l'on sait que les compétences multiples des services déterminent en grande partie la qualité du travail, le bien-être, la rapidité, la précision de l'information des services, etc. On va donc préserver la campagne BIATSS.

Il faut savoir aussi que l'on ne peut pas comparer la situation des BIATSS et des enseignants-chercheurs. Vous pouvez recruter un vacataire pour assurer des cours, dans certains cas. Vous ne faites pas la même chose avec un responsable financier d'une composante. Vous ne passez pas une annonce : « *Cherche responsable financier pour 20 heures.* » Cela ne fonctionne pas comme cela.

**M. GERMAIN.**– Je vais m'exprimer au nom des élus de la liste « Pour l'UPEC ». On m'entend bien ?

*« Monsieur le Président de l'université [on pensait qu'il serait là], Monsieur le Vice-président du conseil d'administration, Monsieur le Vice-président du conseil académique, chers collègues,*

*La campagne d'emplois qui nous est présentée aujourd'hui pour la rentrée 2024 est désastreuse. Venant après celle, particulièrement régressive, de l'année 2023, elle met en péril la bonne marche de l'université et rien ne permet d'espérer réellement une amélioration pour les années à venir. Au contraire, une aggravation, si nous votons cette campagne d'emplois, est à prévoir pour les années à venir.*

*En supplément, cette campagne d'emplois est inéquitable, car elle touche très inégalement les composantes et s'inscrit de ce fait dans un esprit qui est à l'opposé de l'esprit de solidarité nécessaire face aux difficultés que l'université de Paris Est-Créteil rencontre, et qu'elle continuera probablement à rencontrer pendant encore un bon moment si nous l'avalisons.*

*Ces mesures récessives, comme cela vient d'être dit, ne concernent pas seulement l'emploi, mais s'accompagnent d'une politique de réduction brutale des heures complémentaires et de RNA, qui obère les capacités d'encadrement, de suivi en petits groupes, de la coordination, de la mise en œuvre des projets pédagogiques et*

*finalement de pallier les gels des années précédentes. Ces mesures sont donc particulièrement néfastes pour les étudiants.*

*Pour analyser cette situation, il nous faut d'abord faire un retour sur la campagne d'emplois de l'an dernier, et il nous faudra aussi nous interroger sur les perspectives d'avenir, notamment au vu de la suite donnée par la présidence aux récentes aides ministérielles.*

*L'an dernier, la campagne d'emplois était déjà régressive pour deux raisons. D'abord, par la modification des règles conduisant à qualifier un emploi de vacant. Jusqu'à la campagne de 2022, était considéré comme vacant un emploi pour lequel le collègue avait concrétisé sa décision de partir à la retraite par la signature de la demande de radiation des cadres.*

*Or l'an dernier, cette règle a été modifiée. Sont désormais considérés comme vacants les postes de collègues qui sont déjà effectivement partis à la retraite au moment où a lieu la campagne d'emplois. Cette modification des règles a conduit à jeter de facto une proportion importante d'une année de campagne d'emplois.*

*Mais à cela, s'est aussi ajouté, toujours l'an dernier, le gel déjà d'une bonne dizaine de postes. Ces gels concernaient, comme cette année, particulièrement certaines composantes, LLSH notamment, mais ne concernaient pas d'autres composantes. Ainsi, le choix de faire peser un maximum d'économies sur la campagne d'emplois, alors que les composantes ont des pyramides des âges très différentes, non seulement dévitalisait la formation et la recherche au sein de l'université, mais en plus frappait inégalement les composantes.*

*C'est pourquoi plusieurs remises en cause ont eu lieu. Plusieurs questions ont été posées, mais la présidence n'a répondu à aucune. Par exemple, des dizaines de recrutements ont eu lieu dans le cadre de plans nationaux. Ces recrutements n'étant pas tous entièrement financés, cela génère des déficits de l'ordre du million d'euros.*

*On a rappelé alors que la présidence avait répondu en conseil d'administration, que ces sommes étaient négligeables au regard du budget de l'UPEC. Je cite : "On est dans l'épaisseur du trait." En réalité, ces sommes étaient comparables au montant des gels de postes.*

*La demande de remise à plat, de discussions du modèle économique, de réflexion collective sur les perspectives à venir, tout ceci était rejeté sans discussion. De même, la question de la redistribution des ressources propres, qu'aucune composante ne*

*pourrait générer sans la marque UPEC et sans les investissements collectivement consentis, a aussi été évacuée comme celle d'un partage équitable du fardeau financier, si un tel fardeau s'impose à l'université.*

*En guise de réponse à ces nombreuses interpellations, la présidence s'est contentée de refuser le vote à bulletin secret de cette campagne d'emplois, qui avait néanmoins reçu 15 votes contre, 8 abstentions et était minoritaire dans la salle.*

*Six doyens ont aussi demandé, l'an dernier, une remise à plat et proposé leurs services pour une définition commune de la gestion de l'université. Ils ont eux aussi été renvoyés dans leurs cordes.*

*Or, maintenant que nous propose-t-on pour l'année 2024 ? Encore plus de gels de postes, une bonne trentaine, 9 en LLSH par exemple, mais 0 pour certaines composantes. Et encore, ce sera probablement pire l'an prochain. En effet, 50 % des postes, à notre connaissance, doivent être gelés sur les deux campagnes d'emplois 2024 et 2025. Cette année, 40 % des postes seulement, j'oserais dire, ont été gelés. Verra-t-on le gel de 40 postes l'an prochain ?*

*Pourtant, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Madame Retailleau, a donné à l'UPEC 3 millions d'euros, indiquant devant les sénateurs, je cite : "J'ai annoncé pour Créteil une aide exceptionnelle de 3 millions d'euros sur la fin de gestion, pour pouvoir les aider et revoir aussi, parce que je sais ô combien les campagnes d'emplois sont précieuses." La présidence a indiqué lundi dernier à la CFVU que cette somme de 3 millions d'euros ne serait, en réalité, pas affectée à l'emploi, car elle n'était pas pérenne.*

*C'est une réponse qui mérite d'être relevée et étudiée. En effet, si la présidence renonce à utiliser cette somme de 3 millions d'euros, en contradiction avec les propos de la ministre, pour amorcer dès cette année la pompe du recrutement, c'est qu'elle ne prévoit aucune amélioration pour les années à venir ni aucune issue raisonnable. Par exemple, elle n'envisage même pas d'utiliser ne serait-ce que 1 million par an, pendant trois ans, ce qui ferait un nombre non négligeable de postes, en attendant un retour à l'équilibre.*

*Dès lors, la question qui se pose est la suivante. La présidence envisage-t-elle un jour une relance de l'emploi ? On peut finalement craindre que ces postes supposément gelés soient en réalité supprimés, ceux de 2023, ceux de 2022 aussi, ceux de 2024 et sans doute ceux des années suivantes. On parle parfois de 2027 comme*

*perspective, c'est-à-dire après la fin de ce mandat, sans que l'on puisse entrevoir le bout du tunnel.*

*Les choix effectués sont, comme on l'a déjà dit, inévitables, car ils touchent très durement certaines composantes et en épargnent d'autres. C'est pourquoi nous voterons contre cette campagne d'emplois par esprit de responsabilité, car il nous paraît indispensable de mettre un coup d'arrêt à la dérive actuelle.*

*La présidence de l'université répond souvent à ces critiques qu'elle n'est pas responsable de la situation, mais que le ministère n'octroie pas à l'UPEC les sommes nécessaires. C'est d'ailleurs ce qui vient d'être dit. La dotation par étudiant est en effet inférieure à celle d'autres universités de banlieue comme Cergy, par exemple, sans parler de Paris Centre.*

*(Enregistrement 3)*

*Ces affirmations sont certes exactes, mais des élus avaient déjà tiré la sonnette d'alarme depuis plusieurs années, comme l'a relevé la Cour des comptes. Ils ont été eux aussi, comme toujours, renvoyés dans leurs cordes, et l'on se retrouve dans l'impossibilité d'obtenir une vraie discussion transparente dans laquelle les tenants et les aboutissants, les perdants et les gagnants, et les conséquences financières des appels à projets seraient réellement clarifiés. Le ton est certes différent aujourd'hui, mais que d'années perdues.*

*Par ailleurs, quand bien même la responsabilité de la situation financière de l'UPEC incomberait au ministère, pouvons-nous voter cette campagne d'emplois ? La question peut se poser à celles et à ceux qui se refuseraient à critiquer la présidence. Mais le fait d'approuver une politique de coupe franche sans perspective nuirait à nos yeux à l'université, car ce serait l'assurance de continuer ainsi et que les années à venir seraient au moins aussi mauvaises.*

*La grande université du Val-de-Marne serait ainsi progressivement clochardisée – il suffit de voir sa dalle – comme elle l'est déjà en partie, aujourd'hui, au détriment en premier lieu des étudiantes et des étudiants et de leur avenir.*

*Par conséquent, et nous nous adressons à tout le monde, seul un vote de refus de cette campagne d'emplois assorti d'une mobilisation et d'une communication active, comme cela vient d'être relevé, permettra de poser les problèmes tous ensemble, de mettre un coup d'arrêt à ce démantèlement et de mettre les tutelles au pied du mur.*

*Nous ne croyons pas du tout qu'en avalisant la politique des tutelles, nous réussirons à défendre notre emploi, ni en nous y soumettant. C'est pourquoi nous appelons à voter contre la campagne d'emplois qui nous est présentée aujourd'hui. Je vous remercie. »*

**M. ZIDI.**– Merci, Philippe. Juste deux correctifs par rapport à la campagne 2022, en particulier pour les collègues qui ont déposé leur dossier pour partir à la retraite. C'est une information qui avait été donnée, l'année dernière, à savoir pourquoi ces postes n'étaient pas remis au concours à l'année N+1.

En effet, dans un certain nombre de situations, comme vous le savez peut-être, un enseignant, un enseignant-chercheur ou un BIATSS peut décider jusqu'au 31 août de rester à l'université alors que son dossier de demande de départ en retraite a été déposé. C'est ce qu'il s'est produit pour un certain nombre de cas. Les concours ayant été lancés, de nouveaux collègues avaient été recrutés. On se retrouve alors dans une situation où à la rentrée, nous avons deux personnes au lieu d'une. Tout naturellement, nous avons donc une masse salariale qui augmente.

Ainsi, il a été décidé que lorsque le départ était vraiment effectif, le remplacement se ferait en tant que tel. Par exemple, lorsqu'il y avait des départs de façon sûre en raison de la limite d'âge, cela ne posait pas de problèmes. La personne ne pouvait pas rester quoique, maintenant, avec la réforme des retraites, nous pouvons être dans une autre situation. Effectivement, pour les collègues qui veulent partir en retraite plus tôt, cela a toujours existé, mais il s'agit de bien contrôler la procédure pour éviter d'éventuels dérapages budgétaires.

Le deuxième correctif, c'est de reprendre le discours de la ministre en disant qu'elle dit cela, etc. Je ne vous cache pas – je vais parler à titre personnel – qu'il y a à trier dans ce qui se dit en haut lieu. Simon n'a pas eu le temps de le développer, ce déficit n'est pas observé uniquement à l'UPEC. C'est la moitié des universités. Après, quand on y regarde de plus près, plusieurs paramètres rentrent en ligne de compte. Par exemple celui des capacités d'accueil qui nous sont imposées par la tutelle. Clairement les mesures de RH sont non compensées, les chiffres sont là.

**M. GILBERT.**– La ministre dit que les millions qu'elle attribue doivent s'inscrire dans le cadre de la préservation de l'emploi ou de la campagne d'emplois. Mais à partir du moment où les mesures Guerini représentent pour l'UPEC dans une année pleine, 11 millions d'euros de dépenses – acte 1 : point d'indice, acte 2 : prime inflation et bas salaires – et que la compensation, à partir de l'année prochaine, aura lieu pour la

moitié seulement, cela nous laisse une ardoise de 5,5 millions d'euros non compensés que nous devons donc trouver. Et l'on nous donne 3 millions en nous disant que c'est 1 million pour les fluides et 2 millions pour l'emploi. Finalement, sur les 5,5 millions de charges non compensées que l'on nous impose, il nous reste encore à trouver 3,5 millions.

**M. ZIDI.**– Et il y a l'expérience des plans que l'on peut aussi soulever, avec le plan IUT et le plan LAS, qui interrogent sur le niveau des moyens alloué par le ministère qui reste insuffisant. Malgré les négociations qui ont souvent lieu sous forme de pression indirecte, car cela fonctionne souvent comme cela avec ministère. In fine, c'est à l'université de compenser, c'est ce qu'il s'est produit pour faire fonctionner ces départements ou ces nouvelles filières.

Donc le discours de la ministre, on veut bien l'entendre, mais quand on regarde en arrière, on s'aperçoit qu'il y a bien à prendre et à laisser. Les 3 millions octroyés à l'université, c'est bien *one shot*, comme on dit. Maintenant, il n'y a aucune promesse pour l'après. Pour rappel, lorsque l'on recrute un permanent, c'est souvent au minimum pour 40 ans. Cela interroge donc. Dire : « *On vous a donné 3 millions, allez-y, ouvrez des postes permanents* », non. Sauf si ces 3 millions sont pérennes, et ce n'est absolument pas le cas à ce jour

**M. GERMAIN.**– Si j'ai bien compris ce que vous disiez, on espère, d'ici deux ans, pouvoir réamorcer la pompe. Si véritablement, dans deux ans, on peut réamorcer la pompe, pourquoi ne pas commencer à utiliser cet argent ? Sachant que dans deux ans, on est supposé pouvoir prendre le relais.

En effet, dans tout ce que vous dites, ce que l'on comprend, c'est que l'on est dans l'impasse, en réalité, puisque ces 3 millions ne peuvent pas être utilisés, même en partie, même la moitié, même le tiers programmé sur trois ans. En réalité, on est dans une impasse et le bout du tunnel, on ne le voit pas.

D'ailleurs, l'avalanche de chiffres que vous nous donnez contribue à dessiner ce scénario. Et je me demande comment, en se soumettant à l'oukase ministériel ou rectoral, on arrivera à en sortir.

Je mets ici de côté toutes les critiques que nous avons faites sur l'immense difficulté qu'il y a à avoir un véritable débat et une véritable remise à plat du modèle économique de l'UPEC, et volontairement pour montrer que, d'une manière ou d'une autre, on est dans une impasse.

**M. GILBERT.**– La rhétorique de l’impasse s’inscrit aussi, je pense, ici, dans une posture. On vous a expliqué que des leviers étaient en train d’être instruits. Il y a une modélisation des économies qui peuvent être réalisées. Il y a une réflexion sur l’optimisation de toute une série de compétences dans des services pour percevoir davantage de produits à percevoir, que l’on ne perçoit pas.

La Cour des comptes a mis en évidence qu’il y avait des marges de progression. Je pense que si, intelligemment, on tire profit de l’aide de la Cour des comptes, parce qu’elle apporte de l’aide en identifiant des leviers, on aura des possibilités de rebondir.

Par ailleurs, le fait que la moitié des universités françaises soient dans notre situation est aussi, en quelque sorte, une situation qui peut aider notre université en particulier. A partir du moment où nous ne sommes pas les seuls, mais que la moitié des universités sont dans cette situation, cela signifie que c’est un bras de fer collectif. Je ne suis pas du tout aussi pessimiste que vous.

**Une intervenante.**– Justement, vous nous appelez à voter pour cette campagne d’emplois en mettant en avant que la mise sous tutelle fait que les choix politiques et stratégiques ne sont plus de notre fait, en entendant que, finalement, ces choix politiques et stratégiques sont de notre fait à tous et toutes, ici.

Or nous, ce dont on ne discute pas, ce dont on aimerait discuter avec vous, c’est justement de ces choix politiques et stratégiques pour lesquels on n’a pas vraiment l’impression d’avoir été associés jusqu’à présent. Il est donc difficile de nous demander, à nous, de voter pour cette campagne d’emplois en disant que l’on ne veut pas être mis sous tutelle. A la limite, il y a un niveau où l’on se dit que l’on s’en fiche un peu d’être sous tutelle puisque de toute façon, on n’a pas véritablement accès à ces choix politiques et stratégiques que vous élaborerez, vous. Petit 1.

Petit 2, ce que tu viens de dire là me paraît l’élément essentiel. Effectivement, on sait ce qu’il se passe en ce moment à Paris Grands Moulins, avec le fait d’avoir 20 % des postes, alors que c’est une faculté d’élite avec plein d’argent. J’ai discuté avec plein de collègues syndicalistes de cette université. L’idée est d’essayer d’avoir le maximum de postes cette année parce que, l’année prochaine, on ne sait pas du tout à quelle sauce on va être mangé.

Mais construisons-la, cette mobilisation interuniversitaire. Nous sommes partie prenante de cette logique, on serait d’accord avec cette idée. En fait, ce rapport de

force, on a l'impression qu'il n'est pas véritablement construit. Cela a fait aussi l'objet de la discussion que l'on a eue la dernière fois. On a déjà eu cette discussion. Construisons ce rapport de force ensemble, avec nous. Plutôt que de voter cette campagne d'emplois, votons cette motion qui appelle l'ensemble des universités, auxquelles on ne donne pas les moyens de fonctionner aujourd'hui, à demander qu'on leur donne ces moyens pour fonctionner.

J'entends bien que les 3 millions ne sont pas pérennes. Evidemment que cela s'entend, cette idée. Par ailleurs, ne serait-il pas possible de les attribuer et ensuite de construire une mobilisation pour demander que ce soit pérennisé, redemander qu'il y ait un renouvellement de 3 millions supplémentaire chaque année ? C'est une possibilité et elle n'est pas soumise à la discussion. Peut-être qu'il faudrait aussi avoir cette discussion.

**M. GILBERT.**– Cette discussion a lieu avec la tutelle. L'équipe politique discute avec la tutelle pour renforcer les soutiens en termes de subventions. Par rapport à l'objet du vote qui va vous être proposé, il ne s'agit pas de dire si vous êtes pour ou contre la campagne. C'est dans le cadre d'un débat que l'on a à côté et je pense que ce débat correspond aux vœux que vous pouvez former sur une politique Recherche et Formation à l'UPEC.

Au sens technique du terme, le vote sur lequel vous êtes sollicités, c'est pour valider ou ne pas valider, ou émettre des souhaits ou des réserves sur les qualifications CNU des postes pour les collègues qui vont être recrutés sur ces postes. Il ne s'agit pas de dire si vous êtes pour ou contre la campagne sur le principe de la campagne. C'est le conseil d'administration qui le fait. Là, c'est un peu différent. En revanche, ce débat est fondamental.

**M. GERMAIN.**– Attention, c'est un vote consultatif. Cela ne veut pas dire que l'on n'a pas notre mot à dire sur la campagne d'emplois.

**M. GILBERT.**– Bien sûr, mais l'objet de la consultation est déterminé par le Code, et c'est la qualification des emplois vacants ou demandés des postes d'enseignants-chercheurs. C'est la qualification.

**M. MARTZOLFF.**– Je me présente, Toàn Martzolff. J'ai deux choses à dire. La première est une proposition de Monsieur Aicem El Matoussi, qui malheureusement n'est pas présent et qui est élu en CFVU. Il voudrait, si possible, que l'on puisse voter de

manière anonyme, c'est-à-dire ne pas voter à main levée, mais faire un vote à bulletin secret.

**M. ZIDI.**– Ce ne sont pas des sujets individuel, je suis donc interrogatif sur ce vote anonyme.

**M. GILBERT.**– On le fait pour des questions personnelles, mais pour cela, ce n'est pas l'usage. Toutefois, ce n'est pas interdit.

**M. ZIDI.**– A titre personnel, j'ai une autre position. Pour ma part, il est toujours utile pour nos collègues que vous représentez de connaître la position prise par un élu. Le vote à bulletin secret, justement, ne le permet pas. Encore une fois, il s'agit de ma position personnelle.

**M. MARTZOLFF.**– Pour utiliser le même argument, quand il s'agit de questions personnelles, (*inaudible 00:13:10*).

**M. ZIDI.**– Il y a d'autres questions ?

**M. MARTZOLFF.**– Oui. Avec cette campagne de recrutement, je voudrais savoir si l'on aurait une capacité maximale d'enseignants. Je vois dans mon unité que nous avons déjà des enseignants qui sont censés partir à la retraite. La question est de savoir s'ils seront remplacés.

**Un intervenant.**– Non.

**M. GILBERT.**– Les postes qui sont gelés ne sont pas supprimés. Les postes, nous les conservons. La masse salariale, nous la conservons. L'établissement garde les supports, garde la masse salariale. C'est un premier point.

Il y a un autre élément dont on n'a pas parlé, mais cela a été évoqué de façon indirecte. C'est la question de l'augmentation des effectifs de maîtres de conférences et de professeurs depuis cinq ou six ans. Aujourd'hui, il y a un certain nombre de postes que l'on gèle. En tout cas, c'est la proposition qui sera faite au conseil d'administration vendredi. Toutefois, presque 100 postes ont été créés en cinq ou six ans. Si vous comparez, vendredi, la situation post-gel telle qu'elle sera présentée et la situation d'il y a cinq ans, vous voyez qu'il y a encore aujourd'hui, malgré le gel proposé, beaucoup plus de postes qu'il y a cinq ans. Il faut aussi avoir conscience de cela. Certes, là, c'est compliqué, mais si vous regardez la trajectoire, c'est quand même beaucoup mieux qu'il y a cinq ans.

**M. MARTZOLFF.**– Cela dépend dans quel secteur.

**M. GILBERT.**– Les postes du plan IUT ont permis d'alimenter quand même un grand nombre de laboratoires, et pas que les laboratoires de l'IUT Créteil–Vitry. Quant au plan LAS, c'est pareil, de nombreuses composantes ont bénéficié de ces postes.

Cela n'a pas été parfaitement homogène, la répartition des postes, parce que ce sont des plans qui étaient orientés. Il y a aussi des composantes qui ont refusé des postes. C'est le cas de celle dont je suis membre. Pour le plan Santé, il n'y a pas eu d'acceptation de l'ancien volet 1. Mais, globalement, cela a quand même diffusé dans la communauté.

**M. LESCURE.**– Jean–Marie Lescure, élu à la CR. Parmi les pistes proposées, vous parlez de l'augmentation des ressources propres. Comment fait–on pour augmenter les ressources propres quand on diminue les ressources humaines ?

**M. GILBERT.**– Quand on parle de gel, on ne parle pas forcément de diminution des ressources humaines, parce que les heures de cours qui ne seront pas assurées par des enseignants–chercheurs titulaires non recrutés seront quand même assurées. Il va y avoir des personnes pour assurer les cours. En revanche, elles n'ont pas les mêmes capacités, les mêmes compétences, ni le même profil. Cela veut dire que vous avez quand même une déperdition de compétences à partir du moment où il y a un gel.

Cette année, si je ne parle que de la recherche, par rapport à l'an dernier, vous avez presque un doublement des contrats. Les sommes attendues en frais de gestion, par exemple, montent de 2 millions à isopérimètre. Et le pourcentage de gel envisagé qui sera présenté au conseil d'administration représente un pourcentage très faible par rapport aux forces globales. Ce n'est même pas 3 %, ce n'est même pas 2 %.

Les ressources propres sont essentiellement liées à la formation par apprentissage. Ce n'est pas parce que vous avez restreint le nombre de postes qu'ipso facto, cela va faire diminuer la formation par apprentissage. Ce n'est pas démontré.

**Un intervenant.**– Vous parliez de la faire augmenter.

**M. GILBERT.**– Les informations que l'on a sur l'augmentation de la FA attestent qu'à isopérimètre de ressources, on a une augmentation qui continue. Je ne dis pas que c'est simple pour les collègues, mais pour répondre à votre question, il n'y a pas pour l'instant d'éléments qui démontrent que le gel tel qu'il est envisagé aura mécaniquement un effet qui va empêcher l'augmentation des ressources.

**Mme MARQUEZ.**– Bonjour. Sonia Marquez, élue CFVU. Je voudrais revenir sur une remarque que vous avez faite concernant les responsables financiers de composantes. Vous avez expliqué que l'on ne pouvait pas les recruter avec une annonce : « *Cherchons responsable financier pour 20 heures* ». Il faut savoir que ce n'est pas si évident non plus, pour les vacataires enseignants, de publier une annonce. Ce n'est pas en publiant une annonce qu'on les trouve. Il est difficile d'en trouver.

Premièrement, on peut avoir des enseignements spécifiques qui nécessitent d'être un spécialiste et l'on ne trouve pas facilement des spécialistes dans ces domaines. Cela peut être aussi parce que l'enseignement demande une bonne connaissance d'un public particulier ou du terrain.

Je veux dire par là que sur certains enseignements, on peut se demander si tous les enseignements vont être assurés. Vous dites qu'ils vont être assurés. Ils vont être assurés si les titulaires acceptent de prendre des heures complémentaires et certains en font déjà beaucoup. Et il faut trouver les vacataires. Il est difficile de les trouver. Ensuite, il faut les former. Cela prend du temps aux titulaires, c'est encore une charge de travail qui s'ajoute, et ce n'est pas l'objet de la CFVU. Ensuite, il faut constituer un dossier sur OSE et les payer, ce qui n'est pas très facile non plus. Il va donc être difficile, je pense, de me taire sur les coûts des enseignants.

**M. ZIDI.**– Merci.

**M. GILBERT.**– Aujourd'hui, en moyenne, 51 % des heures d'enseignement faites dans l'établissement sont assurées sur le service des titulaires. Cela veut dire que la moitié des heures de l'établissement sont faites hors service des titulaires, soit complémentaires, soit vacataires. Je suis d'accord sur votre diagnostic, mais ce problème, on l'a déjà. On est déjà dans cette difficulté puisque, pour la moitié des enseignements de l'UPEC, il faut trouver soit des collègues volontaires pour faire des heures complémentaires, soit des tiers. En gros, les tiers, c'est un quart des heures.

**Mme MARQUEZ.**– Je suis d'accord, on est déjà dans cette difficulté, mais je voulais dire par là que ce n'est pas une raison pour l'augmenter.

**M. GILBERT.**– On est d'accord. Il y a des effets de bord au gel qui sont négatifs – on le sait, cela a été dit – sur le surenchérissement des heures, sur les difficultés, et sur le travail de la DRH qui va aussi devoir faire davantage de contrats. Maintenant, il y a une demande de la tutelle et l'esprit est bien sûr de sortir de cette ornière. Retrouvons des marges de manœuvre.

**M. DUYCK.**– Clément Duyck, élu de la commission Recherche. Je voudrais commencer par une petite remarque. Simon, tu disais que le gel des postes ne signifiait pas la diminution des ressources humaines. Un autre effet de ces gels de postes, même si l'on trouve des vacataires, c'est le nombre de personnels, d'enseignants-chercheurs et d'enseignants qui peuvent assumer des responsabilités.

En général, cela se reporte sur un nombre de personnes de plus en plus réduit. C'est toujours les mêmes personnes qui finissent par assumer les responsabilités pédagogiques ou administratives dans leur département ou leur composante. On arrive parfois à des situations où tout se reporte sur une ou deux personnes qui sont à bout. Il faut aussi prendre en compte cette dimension. Je pense que, dans cette augmentation des vacataires, il y a cet autre effet de bord. Voilà pour ma remarque.

Je passe aux quelques questions que je vais essayer de poser aussi brièvement que possible. Tu as fait remarquer, Simon, dans ta présentation, que les efforts étaient répartis de façon différente entre les composantes. Je voudrais attirer l'attention des élus ici présents sur le fait que certaines composantes ne proposent pas de campagne d'emplois et donc ne subissent aucun gel, de fait. Il s'agit, par exemple, de la faculté de santé. Je cherche dans le tableau des différentes composantes concernées. Il peut s'agir de l'AEI, de l'IAE, etc. Quelle va être leur contribution aux efforts qui vont être faits par rapport aux composantes qui subissent, pour certaines, un gel massif des postes, autour de 67 % pour certaines composantes, FST ou LLSH, par exemple ? Voilà la première question.

Vous avez répondu. Vous avez dit aux doyens qu'il serait demandé des efforts, par exemple, sur les heures complémentaires ou des choses de cet ordre, si c'est possible. Mais pourquoi n'a-t-il pas été accordé cette même possibilité aux composantes, finalement ? Le meilleur poste d'économies, pourquoi est-ce que cela s'est porté sur les emplois d'abord ? Vous avez parlé du fait de faire un signal au rectorat, mais dans le domaine du signal, peut-être aurait-il été plus pertinent, outre le signal adressé au rectorat, d'écouter ce qu'avaient à proposer les composantes dans leurs marges de manœuvre.

Je termine par une dernière remarque. Vous dites qu'il faut faire des économies, mais on a eu la surprise de voir des augmentations et des primes surprises pleuvoir sur certaines personnes. En particulier sur le RIPEC C3, on a eu, si je ne me trompe pas, 14 ou 15 primes supplémentaires, ce qui aurait pu représenter finalement plusieurs postes, sur trois ans, en tout cas.

**M. GILBERT.**– Un seul, un poste de PRAG.

**M. DUYCK.**– Par exemple. Cela aurait été très bien. Des postes de PRAG ont été gelés. J’imagine qu’on le verra juste après.

On est dans un moment d’économies. Mais, en même temps, il y a des primes qui pleuvent. Tout le monde est content de recevoir des primes, mais peut-être qu’il aurait été intéressant de... Je suis assez surpris de voir que, d’un côté, l’argent manque, et que l’on donne des primes. Cela me fait penser à des mesures démagogiques. Excusez-moi du mot, mais c’est à cela que cela me fait penser. Merci.

**M. GILBERT.**– Sur le dernier point, Clément, tu soulignais tout à l’heure que ce sont toujours les mêmes qui s’investissent, qu’il y a des responsabilités qui pèsent sur les épaules souvent des mêmes. Il est vrai que dans l’université, comme dans d’autres structures, on a des collègues qui sont investis à géométrie variable. Certains ont abandonné leur activité de recherche et se consacrent à l’enseignement. Certains mènent les deux combats de front, formation et recherche. Certains mènent trois combats : formation, recherche et participation à la vie collective, avec des responsabilités parfois importantes.

Et d’une certaine façon, quand on monte des GT, quand on fait appel à la communauté pour répondre à des appels à projets, lorsque l’on cherche des volontaires pour diriger des structures de recherche, pour avoir la fonction de vice-doyen, etc., on se rend compte que ce sont toujours à peu près les mêmes mains qui se lèvent. Et je sais que dans certaines structures, les doyens disent, en gros : *« Je ne peux compter vraiment que sur quatre ou cinq personnes dont je sais que si j’ai besoin d’elles, elles lèveront la main. »* La majeure partie est beaucoup moins impliquée dans cet acte de générosité professionnelle.

Lorsque l’on a la possibilité d’octroyer des primes, le RIPEC C3, on voit que l’on a finalement de très bons dossiers et que des collègues sont très investis, mais qu’ils sont aussi en attente d’être soutenus par l’établissement. Et la prime RIPEC fait aussi partie des modalités de soutien de ces collègues, qui sont aussi récompensés de leur capacité à pleinement investir l’ensemble des missions de l’université.

J’entends bien. Ton argument est cohérent, mais je pense que celui que je viens d’évoquer a aussi de la cohérence, c’est-à-dire qu’il faut faire aussi en sorte qu’il y ait de l’attractivité pour l’ensemble des collègues qui s’investissent pleinement.

**M. DUYCK.**– On ne sait pas à qui cela a été... Cela n'a même pas été discuté, les 15 primes supplémentaires. C'est aussi ce qui pose problème.

**M. GILBERT.**– Ce sera discuté au conseil d'administration. C'est l'instance qui se charge des montants financiers. Cela relève du conseil d'administration. Sur l'intensité des primes, c'est le conseil d'administration.

**M. GERMAIN.**– Je voudrais d'abord constater qu'aucune réponse n'a été fournie quant au caractère inéquitable des économies demandées. Je regrette ce choix sur la campagne d'emplois. C'est la première chose.

Deuxièmement, je voudrais répondre à cet argument relatif à la mise sous tutelle. C'est, par exemple, le (*inaudible 00:27:41*) cette campagne d'emplois et des choses comme cela. Tout à l'heure, on a parlé de la rhétorique de l'impasse, de la rhétorique du chaos, à savoir : « *Attention, si l'on n'est pas dans des clous, des choses catastrophiques vont nous tomber dessus* ».

Je suis extrêmement circonspect devant cette perspective de mise sous tutelle et je vais dire pourquoi. C'est parce que la situation actuelle, à mon sens, arrange la tutelle, arrange le ministère et arrange la rectrice. Le ministère se contente de couper progressivement le robinet et ensuite laisse les universitaires de l'UPEC se taper dessus. Cette situation est extrêmement confortable pour lui, il s'en lave les mains.

Imaginons maintenant que ce soit l'Etat, à travers la rectrice, j'imagine, qui prenne la tutelle de l'université. Il n'y aurait plus de majorité, il n'y aurait plus d'opposition, il y aurait un front uni des universitaires de l'UPEC qui iraient tous ensemble réclamer des moyens. On ferait revenir *Le Parisien*, pour prendre des photos de la dalle, par exemple, etc.

Je pense qu'en réalité, la rectrice y regardera à deux fois, à trois fois, à dix fois, avant de mettre l'université sous tutelle et que la bonne issue serait, au contraire, de ne pas se laisser impressionner par cet argument qui me paraît très artificiel, et de poser le problème en mettant des grains de sable.

Il n'y a qu'un moyen de mettre un grain de sable, c'est en votant contre la campagne d'emplois pour mettre la tutelle au pied du mur et que l'on parle du problème. En effet, finalement, on est – j'y reviens – dans l'impasse dont on a entendu parler, du fait que malgré les 3 millions qui nous étaient donnés, on avait 5 millions ici, 3 millions là, etc..

On a entendu d'ailleurs dans ton discours, Simon, au début, qu'au bout de ces deux années de purge de campagne d'emplois, on déboucherait finalement sur quoi ? Sur des économies. Je pense que l'on ne peut pas continuer comme cela. Ce n'est même plus la question d'être dans la majorité ou dans l'opposition ni la question d'être loyal ou pas, ou de contester l'équipe présidentielle, mais de dire que l'on ne peut plus continuer comme cela.

**M. GILBERT.**– Une précision sur la tutelle. Si l'UPEC est mise sous tutelle, les élus gardent leur mandat et l'équipe politique reste en place. L'impact est sur les décisions à caractère financier. C'est différent.

*(Enregistrement 4)*

Cela veut dire que la maîtrise de l'ordre du jour du conseil d'administration pour tous les éléments financiers relève de la tutelle qui décide ce qui est dépensé ou non. Mais la mise sous tutelle de l'établissement ne signifie pas qu'il n'y a plus d'instances ni qu'il n'y a plus d'équipe politique. C'est juste une décision à caractère financier. C'est quand même différent.

En réalité, je trouve que la remarque que l'on vient d'entendre est intéressante parce qu'elle montre qu'il y a deux visions différentes.

Il y a une vision prudente, que je qualifierais aussi d'un peu pragmatique, et que l'on peut trouver complice. Je l'ai lu dans certains communiqués syndicaux. Mais je rappellerai que si l'on fait la révolution, il ne faut pas accepter d'être nommé fonctionnaire. En effet, quand on accepte d'être nommé fonctionnaire, on accepte d'être dans une situation légale et réglementaire. C'est un petit rappel au passage.

Et puis, il y a une vision qui présente un caractère plus audacieux, sûrement, jusqu'au-boutiste. L'effondrement va avoir lieu et de cet effondrement renaîtra nécessairement quelque chose dont nous tirerons profit parce que l'Etat, s'il constate que cela s'effondre, sera dans l'obligation de sortir de cette situation par le haut.

Je pense que votre lecture du point de vue de l'effondrement n'est pas forcément mauvaise au sens où, en effet, s'il y a un effondrement, il y a toujours une renaissance. La question est de savoir quel est le coût et quel est le problème de la transition.

Aujourd'hui, on a des générations d'étudiants qui sont inscrits dans nos universités. Si tout s'effondre, cela veut dire que vous sacrifiez une ou deux générations.

**M. GERMAIN.**– Mais non.

**M. GILBERT.**– C’est quand même un sujet.

**M. GERMAIN.**– Tu bascules dans l’imaginaire.

**M. GILBERT.**– Non, je ne bascule pas dans l’imaginaire. Si le but est de dire : « *Laissons tout s’effondrer, prônons une résistance à la tutelle, défions l’Etat et acceptons la tutelle, fermons toutes les dépenses* », cela veut dire que tout se casse la figure. C’est extrêmement dangereux. Je pense qu’il vaut mieux être dans une perspective constructive, exigeante, continuer de se battre, mais avec un jeu qui n’est pas contraire aux intérêts de nos étudiants.

**M. MOHAMEDIN.**– Je vais me présenter, m’appelle Mohamedin. Je suis (*inaudible 00:02:32*) et je suis élu de la liste du syndicat UNEF. Je ne sais même pas où commencer. Il y a tellement de choses à dire. En tout cas, je suis extrêmement choqué et c’est, je le répète, gravissime, ce qui est en train de se passer. Je ne comprends pas comment il se fait que tout le monde ne soit pas mobilisé actuellement.

Vous parlez d’effondrement, mais je parlerai d’une université déjà effondrée. Tous les services sont actuellement saturés. Vous parlez aussi d’économies de 1,5 million d’euros et, pourtant, vous savez vous-même que les services sont saturés.

Deuxièmement, vous souhaitez, alors que les services sont déjà saturés, faire porter le fardeau aux professeurs, aux enseignants qui sont actuellement présents, donc en leur faisant faire des heures supplémentaires, sachant qu’il y a déjà des professeurs en CM qui corrigent 300 ou 400 copies. C’est déjà énorme pour un seul cours.

Ensuite, je souhaiterais simplement rappeler que nous ne sommes pas dans une entreprise, ici. Nous sommes dans une université, donc un service public. Aujourd’hui, le pilier de l’université, ce sont les enseignants, ce sont les professeurs, ce sont les chercheurs. Donc, je ne comprends pas comment on peut parler de stratégie.

Je vais être clair, il faut revoir le plan d’attaque. Je suis dans l’incompréhension totale. Je suis étudiant en deuxième année de master et je suis extrêmement choqué par ce qui est en train de se passer. De mon point de vue, vous ne proposez absolument rien sur la projection dans l’avenir, en tout cas quelque chose de positif dans les années à suivre, sachant que vous dites vous-même que c’est la crise partout, dans toutes les universités, qu’il y a eu des gels de poste l’année dernière et cette année. Et il va y en avoir l’année prochaine, l’année d’après et pendant toutes les années à suivre.

Pour moi, ce n'est pas aux professeurs d'endosser le fardeau, et derrière les professeurs, les étudiants. En effet, c'est aussi les étudiants qui subissent. On est quand même passé d'une université de 30 000 étudiants, il y a quelques années, à 42 000 étudiants. En fait, la demande est en train d'augmenter, mais l'offre n'augmente pas.

Je suis totalement choqué, il y a tellement de choses à dire. Je ne comprends pas, en tant qu'étudiant, ce qui est en train de se passer. Il y aura vraiment très peu d'économies, 1,5 million sur l'année ou les deux années à venir. Je ne comprends pas.

**M. GILBERT.**– Il y a un malentendu sur le chiffre. 1,5 million, ce sont les économies réalisées par le gel, cette année. Il y a plein d'autres leviers. Et je rappellerai aussi que, contrairement à ce que j'ai lu dans plusieurs communiqués, le gel n'est pas du tout la première mesure d'économies. 5 millions d'économies ont été réalisés à travers le budget de fonctionnement et d'investissement, préalablement. Cela a été fait avant.

**M. MOHAMEDIN.**– Je voudrais aussi ajouter que nous sommes, les étudiants, contre cette proposition et l'on appuiera aussi la demande de vote à bulletin secret.

Pour moi, il faut revoir les discussions avec le rectorat, le gouvernement. Ce n'est pas aux professeurs de subir, ici, ces gels de postes.

**Un intervenant (Thomas).**– Je vais revenir sur ce qu'a dit le camarade, qui était très juste, et sur ce qui a été dit tout à l'heure. J'aurais dû répondre à cela aussi. Cela a été très bien exprimé, il y a un problème sur le corps professoral. C'est sur eux que l'on fait les coupes.

Vous avez dit que ce n'était pas le budget le plus important. Cela n'empêche que le gel de poste dessus, ce n'est pas tenable. Tout à l'heure, on a parlé des heures accessoires. En fin de compte, de ce que j'ai compris, vous faites ce calcul. Cela coûte moins cher d'avoir plus de postes et de demander à des enseignants et des maîtres de conférences de faire plus d'heures, plutôt que de recruter.

J'ai l'impression que c'est vraiment la variable d'ajustement, c'est-à-dire qu'il faut demander encore plus d'efforts, encore une fois, par rapport à une contrainte budgétaire. Je veux bien comprendre qu'il y a des problèmes, mais est-ce politiquement correct de faire cela ? Peut-on demander toujours plus de travail ?

**M. GILBERT.**– Quelle est la proposition ? J'entends bien qu'il y a des idéaux. Ces idéaux, on peut tous les partager, c'est-à-dire plus de moyens, plus de professeurs,

plus de locaux, de meilleures conditions de travail, un ministère à l'écoute, bienveillant, qui nous abonderait de 20 millions d'euros. Honnêtement, la réalité n'est pas celle-là.

Toutes les critiques que vous avez identifiées, on les identifie tous. Il n'y a pas une personne dans cet amphithéâtre qui dira qu'en gelant des postes, on améliorera la situation de l'université du point de vue des conditions. C'est certain.

**Un intervenant (Thomas).**– Juste pour compléter, effectivement, il y a les idéaux, mais il y a aussi ce que l'on peut faire concrètement. Aujourd'hui, peut-on demander un effort supplémentaire ? Peut-on vraiment demander à des gens de continuer à faire des heures supplémentaires et à prendre toujours plus d'étudiants ?

**M. GILBERT.**– Ce ne sont pas des heures complémentaires, c'est autre chose.

**Un intervenant (Thomas).**– En tout cas, je vois juste cette situation, c'est-à-dire que les professeurs n'ont plus les moyens.

**M. GILBERT.**– Si vous recrutez les vacataires, ce ne sont pas les titulaires qui assurent les heures.

**Un intervenant (Thomas).**– Les vacataires, aujourd'hui, on n'arrive pas à les recruter. Pour donner un exemple très concret, en faculté de droit, déjà, les paiements se font un an en retard pour les vacataires qui font les TD. En plus, la période de recrutement est tellement longue, car il faut de trois à six mois pour signer un contrat, que cela ne sert à rien. Soyons honnêtes et réalistes sur la situation aussi. Juste pour vous donner un exemple, on a remplacé les TD d'anglais par une application. Est-ce que l'on peut continuer ?

**Mme N'DAH-SEKOU.**– Je suis une élue de la commission Recherche. Je suis en LLSH. J'allais intervenir, mais Clément Duyck a rappelé des choses que je voulais dire également. Ce problème est que le gel de postes fait que les responsabilités retombent toujours sur les mêmes, et cela devient extrêmement problématique parce que certains personnels sont au bord de l'épuisement. C'est un risque qu'il ne faut pas négliger. C'est la première chose.

Je voudrais revenir également sur ce que vous avez dit par rapport à la question des ressources propres. Non, les ressources propres ne tombent pas du ciel. On ne voit peut-être pas de corrélation, mais quand on le vit, simplement, suivre des alternants, entretenir des liens avec les entreprises, c'est un vrai travail. Je peux en témoigner avec qui le souhaite.

Ce travail a été fait dans ma composante LLSH, c'est en plein développement. Et voilà le résultat : tous ces postes gelés. Je ne vois pas comment on va pouvoir continuer dans cette situation. D'ailleurs, il y a déjà une formation qui a dû être, temporairement du moins, fermée à cause de ce problème précisément. C'est la première chose que je voulais dire.

La deuxième chose est le point de vue méthodologique. J'ai bien entendu que l'on était amené à émettre un avis quant à la qualification des postes. J'ai envie d'entendre que c'est un avis par rapport à la pertinence des postes. J'ai envie de trouver qu'ils ne sont pas pertinents, simplement parce qu'ils ne sont pas suffisants.

C'est une façon de dire que le débat que l'on a maintenant, et tant mieux, est un débat que l'on souhaitait avoir. Peut-être que c'est le conseil d'administration qui décide et pas le CAC. Très bien. Mais je pense que les élus qui sont ici ont envie d'avoir cette discussion et de pouvoir dire : *« Non, on n'est pas d'accord avec la politique qui est menée. »*

**M. GILBERT.**– Nous aussi, on avait envie d'avoir cette discussion, bien que l'on ne soit pas tenu de l'avoir si l'on s'en tient à la stricte qualification des postes. Mais il nous a semblé fondamental que l'on puisse échanger sur cette situation.

Chacun d'entre vous, lorsqu'il votera, sera complètement libre de dire oui ou non. La seule chose que nous avons comme obligation est bien de préciser quelle est la question à laquelle vous répondez. Si vous voulez, lors de votre vote, répondre à une autre question que celle qui vous est posée, vous en avez le choix, vous en avez la liberté.

La question est la suivante : *« Validez-vous les qualifications des emplois vacants ou demandés des postes d'enseignants-chercheurs qui ont vocation à être mis au concours, si le conseil d'administration vote l'autorisation de dépenses et les répartitions ? »* C'est la seule question.

**Mme N'DAH-SEKOU.**– Je peux compléter ? J'ai oublié un petit élément. Vous disiez au début que ce serait intéressant que le CAC puisse exprimer des vœux et des motions.

**M. GILBERT.**– Tout à fait.

**Mme N'DAH-SEKOU.**– Le problème est que l'on n'a pas pu les préparer, tout simplement. Donc, vous dire cela, là, maintenant, c'est un peu compliqué. L'assemblée tout entière va avoir du mal à se mettre d'accord sur un vœu, sur des vœux, sur un texte. Le vœu est très simple : qu'il y ait plus de postes !

**M. GILBERT.**– Je l’ai rappelé à des fins de clarté et de bon fonctionnement du conseil académique, mais la règle est connue, elle est dans le code.

**Mme GALLOT.**– Pour continuer la discussion et essayer de trouver des solutions ensemble, j’aimerais bien savoir une chose. Quand encore vous parlez de Madame Retailleau, tout cela, c’est de la poudre aux yeux, Je pense que l’on est assez largement d’accord avec cela. Mais pourquoi justement ne pas mettre Madame Retailleau et le gouvernement devant leurs responsabilités, et dire : « *Ces 3 millions ne sont pas pérennes, vous le savez très bien, et patati et patata* » ? Les injecter, comme elle l’a dit au Sénat, devant tout le monde, dans la campagne d’emplois, repenser intégralement la campagne d’emplois et justement construire aussi un rapport de force par rapport à cela.

J’aimerais bien vraiment que vous répondiez à cette question. Pourquoi ne pas faire ce choix, aujourd’hui, alors même qu’une bonne partie des universités françaises sont asphyxiées ? En fait, vous tendez à considérer – je fais peut-être le dialogue déjà, mais vous le direz vous-même – que la position que l’on défend est globalement irresponsable.

Je pense que la position responsable, aujourd’hui, est justement de les prendre au mot et de le faire savoir. Pourquoi ne pas avoir fait un communiqué de presse en disant : « *C’est quoi ces 3 millions ? C’est de la com. Nous, on veut une injection annuelle de cet argent. On n’a pas les moyens de fonctionner.* » Il y a eu quelques motions et quelques communiqués, mais pourquoi pas davantage ? Pourquoi ne pas travailler encore à cette offensive avec les autres universités, plutôt que de rebasculer le truc en interne et faire que l’on serre la ceinture, comme vous essayez de nous l’expliquer ?

J’aimerais que vous répondiez à cette question : Pourquoi faire ce choix politique avec lequel, nous, on n’est pas d’accord ?

**M. GILBERT.**– La question que tu poses porte sur le choix d’une stratégie pour obtenir gain de cause. La méthode n’est pas du tout évidente. Il y a eu, au sein de France Universités, une discussion sur ce sujet et les présidents d’université, par exemple, dans le cadre de France Universités, ont opéré un choix qui était d’être très exigeant avec la ministre, mais en même temps de réussir à la défendre.

Pourquoi ? On sait que les arbitrages financiers au sein du gouvernement tiennent au poids que représentent les ministres. Le choix qui a été fait a été de mettre la pression sur le ministre Guerini en parlant toujours des mesures Guerini. Si vous regardez les

communiqués des présidents d'université, c'est toujours les mesures Guerini pour ne pas mettre en faiblesse la ministre et faire en sorte que, quand elle aura à discuter des arbitrages, elle puisse dire : *« J'ai toute l'université derrière moi. Je ne suis pas seule face à mes universités, elles me soutiennent. »* La stratégie a donc été pensée comme cela.

On a obtenu une première chose, 3 millions. On va continuer de se battre, de retourner la voir, d'être exigeants, mais ce n'est pas si simple que cela, une stratégie de communication et de dialogue avec la tutelle.

**M. ZIDI.**– Dernière intervention.

**M. WAGENER.**– Merci. C'est pour signaler mon étonnement sur le côté très polarisé du débat. Ceux qui ont pris la parole pour critiquer ce qu'il se passe sont des étudiants, et presque que des gens qui n'ont pas été élus sur la liste de la présidence. Je suis très étonné parce que, l'an dernier, il y avait plus de gens de la liste de la présidence qui ont pris la parole. Est-ce que vous êtes à ce point d'accord ? Ou est-ce que c'est nous qui faisons à ce point fausse route en critiquant cela ? Votre silence, dans une instance collégiale, nous interpelle.

C'est un peu facile de ma part, mais cela m'interpelle. Vous êtes complètement d'accord avec ce choix, qui consiste d'ailleurs à caricaturer – excuse-moi, Simon, c'est ce que tu as fait – dans ce que tu nous as dit là, alors que l'on a des propositions. On a fait une proposition. On n'est pas dans une opposition entre des réalistes et des idéalistes. Simplement, on entend aussi d'autres discours, d'ailleurs auprès d'élus importants, et pas seulement celui qui a posé des questions à la ministre au Sénat, qui nous disent que l'UPEC négocie de manière faible, par exemple.

Avec ces choses, on considère que justement, on devrait davantage discuter et discuter en collégialité, et pas seulement là. C'est ce que je vois aussi, ici, et c'est cela qui nous déçoit, je dois le dire, avec des élus de l'opposition qui font de l'opposition et qui, finalement, nous permettent de faire une construction dichotomique facile entre les réalistes et les idéalistes, entre le chaos et la présidence qui, certes, prenant des coups, continue d'avancer pour le bien collectif. Je crois que ce n'est pas comme cela que cela doit fonctionner dans une université.

**M. GILBERT.**– On a eu tous les deux un échange, un jour, sur le principe du RIPEC. Et je me souviens que les préconisations sur le RIPEC se rapprochaient de la théorie de l'effondrement. Ce que j'entends lorsqu'il y a un appel à la mise sous tutelle, pour moi, cela se rapproche aussi d'une logique d'effondrement.

**M. GERMAIN.**– La tutelle prendra ses responsabilités.

**M. GILBERT.**– Non. Tout à l’heure, il y a eu une petite musique : « *La tutelle, ce serait bien* ». D’ailleurs, je l’ai déjà entendu dans une autre instance : « *Finalement, cela pourrait être bien* ».

**M. GERMAIN.**– La situation actuelle arrange la tutelle (*inaudible 00:18:39*). Simplement, elle s’enlise lentement et la question est de savoir si l’on continue, pour les années à venir, à mener une politique qui la fait s’enfoncer progressivement ou si, à un moment, on met un coup d’arrêt, non pas pour que, tout d’un coup, les bâtiments s’effondrent, mais pour que l’on ait des billes dans un rapport de force pour pouvoir négocier quelque chose. Tu as reconnu toi-même que notre action avait compté et pesé.

**M. GILBERT.**– Bien sûr qu’elle a compté.

**M. GERMAIN.**– Exercer et réfléchir à des logiques de rapports de force, cela n’a rien à voir avec du jusqu’au-boutisme, mais du réalisme. La politique sans rapports de force, cela n’existe pas. En réalité, ce que vous nous proposez, c’est d’avaliser cette campagne d’emplois, c’est-à-dire de renoncer à tous moyens d’exercer une pression ou un rapport de force. Ce n’est juste pas réaliste, on peut parler de réalisme.

**M. DUYCK.**– D’autre part, si je peux ajouter quelque chose, on s’étonne que l’effort porte essentiellement sur l’emploi et que n’aient pas été envisagés les autres postes d’économies qui nous semblent moins délétères, même si c’est douloureux, et qui n’ont pas été envisagés d’emblée.

*(Brouhaha.)*

**M. GILBERT.**– Il y en a eu. Il y a eu des baisses de budget de fonctionnement et d’investissement. Oui. J’ai entendu, dans le cadre de nombreuses instances, différents collègues dire : « *Si nous étions sous tutelle, ce serait bien. D’une certaine façon, l’Etat reprendrait la main. Et quand bien même nous n’aurions plus de marges de manœuvre, de toute façon, l’Etat serait confronté à la situation d’une institution qui s’effondre.* » J’ai entendu cela de plusieurs personnes. Le fait de considérer qu’il faut ne pas écouter la tutelle et être dans une relation de défiance, cela ne me semble pas très responsable.

Après, il ne s’agit pas d’être dans une logique linéaire. Je n’ai jamais pensé cela, je ne l’ai pas dit non plus. Quand j’ai dit que les mouvements syndicaux, les motions et les

manifestations avaient joué un rôle positif et avaient aidé aussi l'UPEC à négocier et à discuter avec le ministère, c'est aussi une reconnaissance de cela.

Je ne suis pas du tout dans une approche binaire, mais s'il s'agit de dire au rectorat qui nous fait comprendre qu'il faut être extrêmement à l'écoute de ses consignes, sinon, il y aura une mise sous tutelle : « *On ne vous écouterait pas* », si on ne les écoute pas, on passera sous tutelle. Et si l'on est mis sous tutelle, cela va être beaucoup plus difficile. C'est cela, mon propos.

**M. ZIDI.**– Dernière intervention.

**M. HAGHEGHE.**– Mohammadreza Hagheghe, Union nationale des étudiants de France. Je ne vais ni défendre ni critiquer ce qui est proposé. Je pense que le débat a été suffisamment enrichissant. Toutefois, il me semble important d'avoir un mot pour l'équipe de la présidence, parce que je pense que ce qui nous est proposé, c'est le fruit d'un travail. Je pense que la position aujourd'hui de l'équipe de la présidence est une position impossible. Cela me fait penser à la citation de l'abbé Pierre qui disait : « *Vous voulez aider des pauvres. Moi, je veux que la pauvreté soit supprimée.* » Aujourd'hui, c'est la même chose. Evidemment que l'équipe de la présidence fait de son mieux pour nous proposer un plan avec le moins de gel possible. Et l'on dit que l'on ne veut pas de gel du tout. C'est cela.

Je pense qu'il est aussi important de savoir que l'on est tous dans le même camp. Quand j'ai adhéré à l'UNEF, La première règle était que les enseignants et les BIATSS n'étaient pas nos ennemis, mais nos alliés.

Je pense qu'il ne faut pas être dans une position avec l'équipe de la présidence contre soi : « *Ce sont nos ennemis* », ou comme sous le régime de Vichy : « *Ils sont en train de collaborer* ». Ce n'est pas le cas. Je pense qu'ils font de leur mieux et, comme l'a dit Monsieur Gilbert, en tant que fonctionnaires, avec neutralité, avec ce qui est possible pour éviter le pire. Je pense qu'à ce titre, l'équipe de la présidence mérite malgré tout des remerciements. C'est ce que je voulais dire.

**M. ZIDI.**– J'imagine que votre intervention va être pour contredire votre camarade. C'est cela ? Vraiment dernière intervention.

**M. MOHAMEDIN.**– Je ne suis pas d'accord avec ce qui vient d'être dit. Je pense sincèrement que, déjà, ces 3 millions d'euros qui ont été débloqués, comme vous l'avez dit, c'est grâce à l'opposition créée par nous, par les professeurs, par les enseignants, par vous aussi. Mais on a joué un rôle important et j'aimerais citer les

paroles du président de l'université même, Monsieur Jean-Luc Dubois Randé. Lors d'une CFVU, envers moi-même, en parlant de La Pyramide, il a dit : « *Faites le buzz.* » En fait, c'est l'opposition qui a poussé à débloquer cet argent, qui est en train de subir tout cela. Je ne comprends pas. Vraiment, je suis complètement choqué. Je ne comprends pas. Il y a une incompréhension totale de notre côté.

**M. GILBERT.**– Vous étiez avec nous, dans mon souvenir, au ministère, avec le directeur de cabinet, n'est-ce pas ? Non, vous n'y étiez pas. Je veux dire que l'on a tous joué un rôle. Il ne s'agit pas de dire que la présidence a permis d'avoir les millions. Ce n'est pas cela. J'ai dit que tout le monde avait joué un rôle, et l'opposition a aussi. Et la présidence a travaillé à cela. Ne dites pas non plus qu'il n'y a que l'opposition à qui l'on en adresse le mérite. Il faut être juste, il ne faut pas s'approprier le mérite à soi lorsqu'il est partagé.

**M. ZIDI.**– Je trouve que cet échange est constructif, de toute façon. On voit bien les difficultés de l'UPEC, on les a tous en tête. Maintenant, c'est la trajectoire pour arriver au bout du tunnel. Et l'on souhaite que ce soit le plus rapidement possible.

Ce qui n'a pas été précisé précédemment, c'est le fait qu'au niveau de la direction de l'UPEC ont été mis en place, de façon extraordinaire, des groupes de travail sur ce plan de retour à l'équilibre. Encore une fois, plusieurs leviers peuvent être actionnés. En parallèle de cela, il y a des problèmes calendaires. Il s'agit de répondre à la tutelle, qu'est le rectorat, pour leur proposer assez rapidement un certain nombre de solutions.

C'est ce qui est prévu dans les prochaines semaines ou les prochains mois et l'on reviendra vers les élus du CAC et bien sûr au niveau du conseil d'administration, l'instance qui traite la partie financière.

Je vous propose de passer au vote concernant ce tableau. Il s'agit, encore une fois, d'un vote sur la qualification de cette liste qui vous est proposée. C'est une proposition qui est faite.

Ensuite, on abordera pour information, mais il y aura aussi discussion, la partie campagne d'emplois du second degré. Oui.

**M. MOHAMEDIN.**– Je demande un vote à bulletin secret.

**M. ZIDI.**– Je vous ai donné mon point de vue tout à l'heure, que je peux redonner. Il s'agit d'une question générale et il me semble utile que les personnes que vous

représentent sachent ce que vous avez voté. Sur les aspects individuels, c'est autre chose.

Je vous propose de passer au vote. On va reprendre le compte, Fadoua.

**Mme HMAMOU.**– Concernant les procurations, cela a changé.

**M. GERMAIN.**– Je voudrais quand même répondre à cet argument de la question de la personne (*inaudible 00:27:31*). Quand on pose une question à laquelle il faut répondre oui ou non, on ne demande pas de voter pour une personne.

Refuser le vote à bulletin secret, c'est refuser la démocratie. C'est refuser l'expression d'une majorité silencieuse qui, en son âme et conscience et sans avoir de comptes à rendre à personne, (*inaudible*) sans pression, de pouvoir exprimer son point de vue.

**M. ZIDI.**– Mais il n'y a pas aucune pression, je ne la vois pas dans cette instance. Chacun vote en son âme et conscience. Encore une fois, il ne s'agit que d'un avis à formuler, la décision reviendra au conseil d'administration.

**M. LESCURE.**– C'est pour que les gens de l'extérieur sachent qui a voté pour quoi. (*Inaudible 00:28:21*).

**M. ZIDI.**– Sur tout ce qui se passe au niveau des instances, en termes de votes, en particulier, j'espère que vous communiquez ensuite à l'extérieur, en indiquant : « *Sur tel dossier, voici quelle a été la position de notre liste* », voire individuellement, ce qui peut être montré par un vote à main levée. Par un vote à bulletin secret, c'est quand plus difficile. Non ?

**M. MOHAMEDIN.**– Je suis désolé, mais il y a quand même une énorme majorité qui fait cette requête.

**M. ZIDI.**– Une immense majorité, je ne sais pas. Nous allons le voir.

**Un intervenant.**– Peut-on faire un vote à bulletin secret ?

**Une intervenante.**– On peut faire un vote pour savoir qui est pour et qui est contre un vote à bulletin secret.

**M. ZIDI.**– D'accord, pour ce premier vote. Je suivrais l'instance, bien entendu. Qui est pour ce vote à bulletin secret ?

(*Enregistrement 5*)

Cela fait combien, en présentiel ?

**Mme HMAMOU.**– Sans les procurations, cela fait 22 pour, sauf erreur de ma part.

**M. ZIDI.**– Qui est pour avec procuration ?

Nous sommes à 30 et 30, mais nous allons quand même accepter le vote à bulletin secret. Maintenant, le problème est de savoir comment on s'organise vu qu'il n'y a pas de matériel prévu pour ce vote à bulletin secret..

Nous faisons une suspension de séance de 10 minutes, le temps que l'on aille chercher des boîtiers. Ce sera plus facile.

*La séance est suspendue de 16 heures 05 à 16 heures 15.*

*Mise en place des boîtiers pour le vote.*

**M. ZIDI.**– Je propose de reprendre en attendant que soit réglé le problème technique.

### **3.2 Campagne d'emplois enseignants 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré pour l'année 2024 (information)**

*(Enregistrement 6)*

**M. ZIDI.**– ...Pour la campagne d'emplois premier et second degré. Marion, peut-être un mot sur cette campagne et les chiffres. Sur le tableau qui est projeté, nous avons la même présentation que celle pour les enseignants-chercheurs. On a le descriptif de chaque emploi avec la composante, etc. Cela s'affiche, cela arrive. Ce document est sur le SharePoint.

Pour les chiffres de cette campagne d'emploi premier et second degré, vous avez donc ces documents, il y a également la note de cadrage sur le SharePoint. Plusieurs composantes sont concernées.

Avant que ce soit affiché, je vais vous lister les composantes.

- Sur la composante FSEG, il s'agit d'un maintien d'ESAS en sciences économiques et sociales.
- Pour la deuxième composante, l'INSPE, nous avons 4 maintiens, 4 ESAS en SES, en biotechnologie, en philosophie et en technologies numériques.
- Sur 3 autres postes, c'est la pérennisation de collègues en poste. Il n'y a pas de descriptif en tant que tel, si ce n'est que le premier, c'est la formation des enseignants pour l'école inclusive. L'autre, c'est la didactique des lettres dans le

premier degré. Pour le troisième, c'est de l'enseignement en français, maîtrise de la langue. C'est pour la composante INSPE.

- Pour la composante suivante, l'IUT de Créteil-Vitry, ce sont 2 postes, 1 en maintien et 1 en création. Celui qui est en maintien est 1 ESAS économie, gestion et communication. Pour celui qui est créé, c'est 1 ESAS en maths et info. Il y a deux disciplines.

Bénédicte, ce sont deux disciplines, maths et info ?

**Mme FAURE.**– Cela va ensemble.

**M. ZIDI.**– Voici pour les 2 postes à l'IUT de Créteil-Vitry.

- Sur l'avant-dernière composante LLSH, on a 1 maintien également en ESAS pour le Delcife, français langue étrangère.
- Le dernier poste, c'est aussi 1 maintien pour SESS-STAPS, ESAS également, en EPS SUAPS.

Pour ces 12 postes, ils se répartissent suivant les composantes que j'ai listées.

Il s'agit encore une fois d'une information. De toute façon, vous avez ce tableau sur le SharePoint du CAC plénier.

### 3.1 Campagne d'emplois enseignants-chercheurs pour l'année 2024 (avis) (suite)

**M. ZIDI.**– Pour le vote par boîtier, nous avons semble-t-il un problème technique. On peut peut-être le faire sous forme papier. Il est vrai que ce vote à bulletin secret n'était pas prévu. Si vous voulez attendre encore un peu ou alors on utilise des bulletins papiers. Si vous avez des feuilles blanches ?

Les choses se sont arrangées pour la partie technique, plus besoin d'utiliser du papier. On va pouvoir voter avec les boîtiers. Quelques éléments d'explication pour ceux qui n'ont pas l'habitude, Simon.

**M. DEMERET.**– Bonjour à tous. Certains les ont déjà utilisés. Ces boîtiers sont anonymes. Nous n'avons pas accès au résultat de votre vote. Vous allez avoir trois possibilités. Ce qui vous est demandé, c'est un avis, qu'il soit favorable, défavorable ou un vote blanc. Vous aurez le choix entre les réponses 1, 2 ou 3, ce qui correspond à la même chose sur le clavier que vous avez entre les mains.

La seule chose que je vous demande de faire, c'est d'allumer le boîtier en appuyant sur la touche « *enter* » en haut, au centre, et de vérifier qu'en haut à gauche de votre écran, il y ait bien un petit encadré avec le chiffre « 1 ». Il faut que l'on soit tous sur le même réseau. Sinon, votre vote ne sera pas pris en compte. Ce serait dommage.

Une précision, il faudra vraiment commencer à voter quand je vous dirai que le vote est ouvert. C'est à ce moment-là que les votes seront pris en compte. A la fin, je vous demanderai si tout le monde a bien réussi à voter. Je vais attendre le *go* de Fadoua pour être sûr que tout le monde dispose bien d'un boîtier.

Si vous avez, comme Mustapha, un point d'interrogation, il faut simplement taper « 1 » et « *enter* ». Cela va vous mettre sur le canal 1.

Avez-vous des questions sur l'utilisation ?

En fait, c'est A, B et C. Il n'y a pas de validation. J'ai oublié de le préciser. Une fois que vous avez appuyé sur la touche correspondant à votre choix, c'est enregistré. Vous ne pouvez pas revenir en arrière et vous n'avez pas besoin de valider. C'est un peu le même principe que pour les enveloppes. Vous ne pouvez pas aller les rechercher. Le A correspond à « *oui* », B à « *non* » et C est un vote blanc. Ne votez pas encore.

Tout le monde a eu un boîtier. Je vous rappelle simplement la règle. Il y a un boîtier par membre et également un boîtier à voter par procuration que vous détenez. Au maximum, vous pouvez en avoir trois. Certains en ont deux, et ceux qui n'ont pas de procuration en ont un seul. Est-ce que tout le monde a bien le nombre de boîtiers idoine ?

**Mme HMAMOU.**– Attendez, Simon, je vérifie une procuration qui vient de m'être envoyée, apparemment.

**M. DEMERET.**– Je vous le rappelle, ne vous précipitez pas pour appuyer. Attendez bien que je dise que le vote est ouvert.

On prend juste le temps de vérifier quelque chose en matière de procuration. C'est un peu long mais, comme vous le savez, quand on le sait à l'avance, en général, on n'a pas ce temps d'attente.

Les boîtiers peuvent se mettre en veille quand on attend un peu. Refaites « *enter* ». Attendez bien que je vous dise que le vote est ouvert pour commencer à vous servir des boîtiers. Je vous invite simplement à les rallumer s'ils se sont éteints, en appuyant sur « *enter* » si c'est le cas.

Le vote est ouvert. Vous pouvez y aller.

*Il est procédé au vote.*

**M. DEMERET.**– Tout le monde a pu voter ? Certaines personnes peuvent aussi refuser le vote. C'est bon ? On va dépouiller tout de suite.

*Applaudissements.*

**M. ZIDI.**– Merci pour ce vote, qui est donc défavorable concernant cette campagne d'emplois ou de qualification.

Cela étant dit, pour ceux qui ont vécu une situation analogue il y a quelque temps, sur les chaires de professeurs juniors, le vote du CA été contraire in fine. Le CAC restreint s'était opposé à la mise en place de ce dispositif des CPJ et le CA a finalement voté favorablement.

***Le conseil académique donne un avis défavorable sur la campagne d'emplois enseignants-chercheurs pour l'année 2024.***

## **2. VIE INSTITUTIONNELLE**

### **2.1 Actualisation de la composition de la commission d'évaluation du Conseil académique plénier (commission à compléter)**

**M. ZIDI.**– Nous poursuivons l'ordre du jour de ce CAC plénier. Comme je vous l'avais indiqué en début de séance, nous avons inversé un certain nombre de points. Nous allons maintenant aborder le point qui était noté 2, l'actualisation de la composition de la commission d'évaluation du conseil académique plénier. Cette CE a été mise en place il y a quelque temps et, comme vous le savez, les statuts de l'université qui officialise cette commission précisent sa composition.

Elle est composée de 20 enseignants-chercheurs, qui se répartissent en 10 élus et 10 non élus. Et les élus, de façon paritaire, appartiennent à la CR et à la CFVU pour la première parité, et pour la deuxième parité, en rang A et en rang B. Il y avait également la répartition, en tout cas, si l'on peut, des différents secteurs disciplinaires de l'UPEC.

Cette commission d'évaluation est également composée de 2 BIATSS. 1 BIATSS appartient à la CR ou à la CFVU, pour le BIATSS élu. Egalement 1 BIATSS non élu.

A cela se rajoutent 6 membres étudiants. On a donc une composition de 28 membres. Concernant les 6 étudiants, nous avons une répartition paritaire entre étudiants élus de conseils, soit 1 de la CR, 2 de la CFVU et 3 étudiants non élus.

Lors de la mise en place de cette commission d'évaluation, avant l'été dernier, sont projetés ici les collègues qui ont été élus. Quel est le rôle de cette commission d'évaluation ?

D'abord, elle a un rôle d'expertise concernant des dossiers traités par le conseil académique plénier.

*(Enregistrement 7)*

Je pense principalement aux dossiers BQ-ER, qui peuvent aussi avoir leur volet. Par ailleurs, ce qui a été décidé récemment, c'est que les collègues qui appartiennent à cette commission d'évaluation du conseil académique, comme ceux qui appartiennent à la commission d'évaluation de la CR, seront sollicités pour expertiser les dossiers de l'AAP ERASME.

Ce sont les dossiers que l'on a vus par exemple en juillet dernier. Comme vous le savez, ce sont des dossiers à fort budget qui nécessitent une expertise importante. Ce qui a été décidé, encore une fois, c'est de faire appel aux collègues qui ont l'habitude d'expertiser des dossiers. Vous voyez qu'il y a une mission un peu plus importante concernant le rôle de cette commission d'évaluation.

De plus, nous aurons prochainement, l'évaluation de l'établissement par l'HCERES, en particulier pour un certain nombre de dossiers que l'on souhaite voir traité par le CAC, en particulier ceux qui sont transformants et qui ont un volet à la fois formation et recherche. On souhaite donc que la commission d'évaluation puisse donner un avis sur un certain nombre de dossiers qui correspondent aux missions premières de l'établissement.

Cette commission d'évaluation, pour sa prochaine réunion, se réunira mercredi. 13 décembre pour expertiser les dossiers de la vague 1 du BQ-ER, qui aura aussi un volet international. On y reviendra tout à l'heure dans le point 4.2.

De façon pratique, cette commission d'évaluation a besoin d'être complétée. Si l'on regarde la liste des collègues qui y figurent actuellement, il nous manque un certain nombre de collègues, en particulier pour les élus de la CFVU, voire de la CR. Il nous

manque également des collègues enseignants–chercheurs extérieurs. Il nous en manque 3, et plus précisément 3 PU.

Concernant les BIATSS, nous avons le nombre, Bruno Costes élu et Aurélie Sitter qui est extérieure et non élue.

Concernant les étudiants, nous avons bien 3 extérieurs. Ce qui nous manque, c'est bien 1 étudiant élu. Plus précisément – vous allez me le rappeler parce que je ne connais pas tous les élus de la CFVU –, Hagheghe Mohammadreza, tu es élu de quel conseil ?

**M. HAGHEGHE.**– CFVU.

**M. ZIDI.**– CFVU. Et Toàn Martzloff est élu CFVU aussi. Donc, il nous manque 1 élu étudiant de la CR, je ne sais pas s'il y en a de présents, aujourd'hui. Il y en avait une, mais elle est partie. Bon. Sachez que pour compléter cette commission d'évaluation, à commencer par les étudiants, il nous manque donc 1 élu étudiant de la CR. Ce serait bien qu'elle puisse envoyer rapidement sa candidature, et on la validera au prochain CAC plénier. Aujourd'hui, il s'agissait de faire un point sur ce qui restait à compléter.

Concernant les BIATSS, encore une fois, c'est complet.

Concernant les enseignants–chercheurs, on est donc à la recherche de 3 PU extérieurs. Ce que l'on vous demande, c'est de faire de la publicité afin de trouver des collègues qui seraient prêts à travailler au sein de cette commission d'évaluation.

Pour les élus, peut-être que l'on va pouvoir résoudre le problème aujourd'hui, puisque l'on a un certain nombre d'élus enseignants–chercheurs et enseignants. On a 1 PU, Nathalie Gorochov, de la CFVU, et l'on a 2 PU de la CR, qui sont Edoardo Malfatti et Elisabeth Pelz. Si l'on veut être dans les clous, il nous en manque 2 qu'il faudrait rajouter. Cela peut être des élus de la CFVU ou de la CR puisque nous sommes dans une configuration impaire.

Qui se propose pour en faire partie ? Abdelhamid, tu te proposes. On peut donc le rajouter. Il manque un autre ou une autre PU – ce serait bien que ce soit une autre – pour faire partie de cette commission d'évaluation. Sachez qu'il en reste encore un ou une à trouver. On a bien noté Abdelhamid Mellouk. On va donc passer au vote après.

Pour la partie concernant les maîtres de conférences, on est dans la même configuration. Si l'on regarde la liste ici, nous avons Fabrice Hamelin et Virginie qui

sont de la CR, et Hala qui est de la CFVU. Il nous manque aussi 2 maîtres de conférences. On peut imaginer des combinaisons CR/CFVU. De toute façon, on est sur un chiffre impair. On aura donc du mal à avoir une parité CR/CFVU.

Qui se propose en tant que maître de conférences pour faire partie de cette commission d'évaluation du CAC plénier ? Des mains se lèvent. Abdel Aissat. Une autre ? Ce serait bien que l'on ait de la parité aussi. Cela peut être aussi les collègues du second degré, cela ne pose pas de problème.

On va laisser cela en suspens pour la prochaine fois. Il nous manquera donc 2 collègues enseignants-chercheurs élus, professeurs, un collègue maître de conférences aussi et, pour l'extérieur, 3 PU.

Je vous propose de passer au vote pour valider ce que l'on est en train de compléter aujourd'hui en direct, à savoir l'arrivée d'Abdelhamid Mellouk en tant que PU de la CFVU et Abdel Aissat en tant que MCUPH pour la CR.

Qui s'oppose à ces deux rajouts ? Procurations contre ? Qui s'abstient ? Procurations abstention ? On a donc partiellement complété cette CE. Il en restera d'autres pour la prochaine fois. Voici donc pour ce point 2.1 de l'ordre du jour.

***Le conseil académique plénier approuve l'actualisation partielle de la commission d'évaluation du conseil académique plénier, à l'unanimité.***

#### **4. FORMATION ET RECHERCHE**

##### **4.1 Axe stratégique SPEF : présentation des nouveaux porteurs et du nouveau comité d'animation**

**M. ZIDI.**– Nous allons passer tout de suite au point que l'on avait appelé 4, à savoir la présentation de l'axe stratégique SPEF, et plus précisément les nouveaux porteurs. Est-ce qu'elles sont là ?

Il est vrai, que le *timing* après la discussion et les votes concernant la campagne d'emplois a été perturbé. De façon succincte, je vais demander à nos deux collègues qui se proposent pour être les nouvelles porteuses de cet axe stratégique, en remplacement de Yann Bassaglia et Alain Mouchet, qui ont préféré passer la main, de présenter cet axe stratégique SPEF.

La première chose qu'elles nous présenteront, sur l'axe stratégique SPEF, c'est ce qui est fait et ses objectifs. Elles se présenteront également au CAC, sachant que sur SharePoint, de mémoire, il y a un diaporama et leurs CV.

Elles présenteront aussi le nouveau comité d'animation de l'axe, puisqu'il y a eu plusieurs modifications pour cet axe stratégique, avec sa nouvelle composition qu'il s'agira donc de valider.

Nous allons les attendre. Il s'agit de Emmanuelle et Julie, qui sont toutes les deux de l'INSPE.

**Un intervenant.**– L'une est à LIRTES et l'autre au laboratoire LDAR.

**M. ZIDI.**–Oui. On va les attendre.

Pour rappel, il est prévu, au CAC du mois de décembre, que l'on puisse aussi échanger sur l'activité des autres axes stratégiques. Comme chaque année, on demande aux porteurs des axes stratégiques de venir présenter en instance leur bilan, et savoir ce qu'ils prévoient aussi dans l'année qui vient. Avec ce qui sera présenté aujourd'hui, il sera inutile de demander aux porteurs de l'axe SDPEF de revenir en décembre.

Puisque l'on est sur le CAC du mois de décembre, le 18 décembre, sera discutée une nouvelle lettre de cadrage concernant l'appel à projets ERASME, sur plusieurs choses. On a souhaité faire évoluer les objectifs et les critères d'éligibilité, en particulier en mettant un peu plus en avant la volet recherche.

Il y aura également le circuit d'évaluation des dossiers de l'AAP, en particulier avec ce que j'ai indiqué précédemment, en utilisant les commissions d'évaluation existantes de la CR et celle du CAC plénier.

Chères collègues, vous pouvez rentrer. On vous attend. Vous pouvez vous installer ici, à la tribune. Je vais tout de suite donner la parole à Julie et à Emmanuelle.

**Julie.**– Je ne sais pas si cela vaut la peine que l'on prenne le temps de vous présenter l'axe SPEF, il n'y a pas de changements par rapport aux objectifs précédents de l'axe, malgré le changement de responsabilités. Il s'agit des trois objectifs suivants :

- Développer une analyse et une transformation des pratiques chez l'ensemble des acteurs de la communauté éducative – formateurs et publics en formation – en considérant ces pratiques comme objet de recherche.
- Tisser des relations dynamiques et fonctionnelles entre recherche et formation.

- Et catalyser l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de pratiques formatives originales, ainsi que la formalisation scientifique de ce *process*.

Aujourd'hui, on va vous présenter nos deux candidatures acceptées par les membres de l'axe pour la responsabilité de cet axe, la composition du comité, et vous parler de notre projet pour un futur proche.

**Mme MAITRE DE PEMBROKE.**– Pour nous, il est important, dans la continuité de ce qui avait été fait par Yann Bassaglia et Alain Mouchet, d'avoir une diversité de laboratoires impliqués, ce qui signifie aussi une diversité d'approches et une diversité de terrains. Vous allez voir que nous sommes très attentives à cela pour la prochaine journée d'étude que nous avons organisée.

Comme le disait Julie, nous avons été élues à l'unanimité par le comité lors de la dernière réunion du mois de septembre. On va commencer, mais très brièvement, à se présenter chacune, pour que vous connaissiez notre parcours.

**Mme HOROKS.**– Je suis Julie Horoks, professeure des universités à l'UPEC. Je suis à l'INSPE de Créteil depuis 2006. Je suis chercheuse en didactique des mathématiques au laboratoire de didactique André Revuz.

Je m'intéresse plus particulièrement, dans mes recherches, aux pratiques enseignantes, à la formation des enseignants et aux effets de ces formations sur les enseignants de premier et de second degré, principalement. Je suis formatrice à Créteil dans le premier et second degré des formatrices et des formateurs en mathématiques.

**Mme MAITRE DE PEMBROKE.**– Je suis Emmanuelle Maitre De Pembroke, maître de conférences HDR. Mes travaux de recherche portent sur les gestes professionnels, en particulier sur les dimensions de l'expertise. Quand on est expert d'un métier ou d'une profession, les dimensions les plus importantes de notre expertise nous échappent. En fait, ce que l'on sait très bien faire, cela devient inconscient. Ce sont les dimensions pré-conscientes de l'activité.

Je me suis penchée sur ces dimensions dans les métiers de l'enseignement et de la formation. Par exemple, comment un enseignant arrive-t-il à captiver un auditoire ? Comment peut-on acquérir ce que l'on appelle le charisme ou l'autorité naturelle ? Est-ce que ce sont des composantes si naturelles que l'on ne peut pas les transmettre ? Comment réussir à former des personnes qui vont animer des amphis ?

Dans le métier d'enseignant, mais aussi dans les métiers du soin, les dimensions relationnelles et émotionnelles font partie de mon domaine de recherche.

Nous voulons souligner que nous sommes complémentaires. Nous ne sommes pas du tout dans les mêmes domaines. Julie est en mathématiques et je suis dans les sciences humaines. Nous sommes complémentaires et notre préoccupation est de rassembler un comité constitué d'une grande diversité de terrains professionnels.

C'est moi qui présente le comité. On vous l'affiche. On travaille en lien étroit avec le site DUT. Vous voyez cette diversité, car c'est très important pour nous qu'il y ait des personnes impliquées dans la formation, mais également des personnes de la faculté de médecine, de l'IAE, etc. Ce qui est important pour nous, c'est cette diversité de personnes qui appartiennent à des composantes très différentes et qui s'impliquent autour de nous pour réfléchir à la formation.

**Mme HOROKS.**– Notre première action, en tant que responsables de l'axe, c'est de proposer une journée d'étude avec l'ensemble des comités. Elle devrait avoir lieu le 31 janvier 2024 à l'UPEC. Le titre est : « *Comprendre et explorer les effets de la recherche sur l'éducation et la formation* ». Cette journée devait avoir lieu plus tôt, mais elle a été repoussée parce qu'il y avait d'autres événements scientifiques qui ont fait qu'il valait mieux la repousser à 2024.

L'idée est de questionner la façon dont la formation par la recherche et la formation à la recherche participent au développement professionnel des enseignants en formation initiale professionnelle, mais aussi à travers des collaborations avec des chercheurs en formation continue, en posant des questions sur les articulations entre recherche et formation, en questionnant les types de recherches qui peuvent être utiles à la formation, et en questionnant aussi les effets de cette fréquentation de la recherche sur le développement des pratiques, sur l'identité professionnelle, sur la responsabilité des praticiens sur leurs propres pratiques et, enfin, quel est le résultat d'une recherche sur cette participation de la recherche à la formation des professionnels.

On peut conclure en disant qu'il y a déjà des intervenants. On ne va pas les présenter tous, mais d'une manière générale, c'est ce que l'on a essayé de privilégier.

**Mme MAITRE DE PEMBROKE.**– On va vous donner quelques exemples puisque notre but est que les travaux de recherche nourrissent la formation au sein de l'UPEC. Nous avons recherché cette diversité professionnelle.

Par exemple, une intervenante a fait son travail de thèse sur les soins infirmiers et l'expertise professionnelle dans les soins infirmiers et la façon dont ses travaux de recherche modifient la formation diffusée auprès des infirmiers.

Une doctorante, qui vient aussi de finir sa thèse, va nous présenter son travail sur les formations en kinésithérapie.

Vous voyez que cela complète d'autres apports, comme des travaux de recherche sur la formation des enseignants, et sur la façon dont la recherche a pu modifier les pratiques de formation des enseignants auprès de nos étudiants.

Vous verrez aussi présentée la recherche PULSE par une équipe de l'UPEC.

Et en matière de diversité du terrain aussi, une enseignante travaille sur les compétences professionnelles dans la formation, en mobilisant différents outils de réflexivité sur les gestes professionnels mobilisés dans la formation. En particulier, cette personne travaille sur la réflexivité dans les gestes professionnels dans des dispositifs pédagogiques innovants.

**Mme HOROKS.**– Pour conclure, l'organisation, du point de vue matériel, est déjà entamée. Ce que tu n'as pas dit, c'est que l'on a voulu donner une certaine place aux doctorants et aux jeunes chercheurs. Je pense que l'on a fini notre présentation.

**Mme MAITRE DE PEMBROKE.**– Nous sommes ouvertes à vos questions. Nous sommes en train d'organiser le dispositif financier.

**M. ZIDI.**– Merci. Pour ouvrir les questions, pour le passage de témoins, on a dû vous indiquer que le comité d'animation a un travail d'expertise, en particulier au niveau des BQ-ER. Vous allez donc être sollicitées prochainement puisque l'on est encore dans la vague 1 et que les collègues doivent déposer leurs dossiers le 27 novembre. On verra si certains projets du BQER sont concernés par l'axe SPEF. En général, il y en a un certain nombre.

J'ai une question un peu plus générale sur le versant international. En effet, j'ai cru comprendre qu'à l'INSPE, il y avait eu des missions dans le cadre d'Aurora, récemment. Comment pourrait-on dynamiser le versant l'international par rapport à cette activité de l'axe ? C'est une idée. Ne pourrait-on pas élargir le comité d'animation avec des collègues étrangers ? De mémoire, vous êtes allées en Islande – c'est cela ? – avec d'autres membres de l'Alliance Aurora, qui sont impliqués sur ces sujets de formation avec un volet international.

**Mme MAITRE DE PEMBROKE.**– S’il est encore possible d’élargir le comité, ce sera avec grand plaisir.

**M. ZIDI.**– J’ai compté que vous étiez 15. C’est cela ? C’est à peu près cela. S’il y en a 1 ou 2 de plus, nous ne sommes pas à 2 ou 3 près. Cela pourrait être intéressant. C’est une proposition, on pourra en discuter.

Est-ce qu’il y a des questions ou des remarques pour nos collègues ?

**M. GERMAIN.**– J’ai une question. Je suis à l’INSPE, comme mes collègues. On a parlé du rôle de la recherche et de l’utilisation de la formation par la recherche à destination des étudiants. Est-ce qu’il est aussi envisagé de développer quelque chose du côté des formateurs ? On a parlé d’une journée d’étude. Je pense que cette journée d’étude s’adresse aussi aux formateurs.

**Mme MAITRE DE PEMBROKE.**– Oui. Vous allez voir que les travaux présentés montrent comment la recherche a modifié les pratiques enseignantes. Cela influe sur la réflexivité des formateurs qui vont modifier leurs pratiques. Ces recherches ont des effets transformatifs. La recherche apporte une méthodologie qui amène une certaine réflexivité. On a effectivement observé comment sont modifiées les pratiques des formateurs à la suite de ces recherches. Ce sera un axe important de cette journée.

**M. GERMAIN.**– Je voudrais faire un commentaire. L’INSPE est un lieu où il y a plusieurs catégories, on est dans des équipes pluri-catégorielles avec des enseignants-chercheurs, des PRAG, des PRCE, des enseignants du premier degré, etc. Tout ce qui peut participer à l’élaboration d’une culture commune, à mon avis, doit être recherché. Il est important que l’on privilégie la possibilité pour les formateurs d’avoir des moments de réflexion et des moments d’acquisition.

**Mme MAITRE DE PEMBROKE.**– Ce n’est pas réservé aux chercheurs, c’est (*inaudible 00:24:20*). Notre objectif est l’innovation pédagogique.

**Mme HOROKS.**– On a d’ailleurs choisi la journée du mercredi en se disant que, probablement, à l’INSPE, cela rassemblerait beaucoup de formateurs.

**Un intervenant.**– Je voudrais juste savoir si l’on a toujours le quorum.

**Mme HMAMOU.**– Le quorum, c’est en début de séance.

**M. ZIDI.**– C’est en début de séance, je ne pense pas que cela va être polémique.

**Un intervenant.**– J’ai une petite remarque à faire. Je ne sais pas si le document que vous avez montré a vocation à être diffusé, mais il y a des petites imperfections. Quand vous parlez de Caroline Barau, elle est maître de conférences des universités, praticien hospitalier. La deuxième chose, c’est qu’elle est chargée de « l’universitarisation » des professions paramédicales parce que les professions médicales sont déjà universitaires. Cela me paraît important de le corriger.

**Mme MAITRE DE PEMBROKE.**– On a repris un tableau envoyé par Alain Mouchet en septembre.

**Un intervenant.**– Il faut le corriger, alors.

**M. ZIDI.**– D’autres questions ou remarques ? Nathalie.

**Mme GOROCHOV.**– (*Inaudible 00:25:42.*) Je vais parler plus fort. J’ai deux petites questions ou remarques.

N’y voyez pas une question piège. Je me pose la question de savoir si c’est la vocation des axes d’organiser une journée. Et si je comprends bien, c’est le comité scientifique qui organise cette journée. Est-ce que sa vocation n’est pas plutôt de recevoir des propositions scientifiques venant de toutes les composantes, et de dire si l’axe le soutient ? J’avais compris qu’au niveau des axes, c’était plutôt cela.

J’avais présenté un projet à cet axe, il y a deux ou trois ans, qui n’avait pas été retenu comme pouvant entrer dans l’axe. (*Inaudible 00:26:42.*) C’était une université d’été de la faculté de lettres. Apparemment, cela ne rentrait pas dans l’axe. Est-ce que la vocation de l’axe est juste d’organiser ces journées ?

J’ai une autre question. Le thème de votre journée de janvier est quasiment le même que celui de la journée de fin novembre qui est organisée par la SFR PARFERE, qui réunit un certain nombre de laboratoires, dont le mien, le CRHEC, un laboratoire d’histoire. J’ai l’impression que cela fait un peu un doublon.

**M. ZIDI.**– D’une façon générale, le rôle et l’activité des axes, revient à animer. Ceci est prévu dans le cahier des charges initial. Il y a donc la possibilité d’organiser des manifestations scientifiques avec le budget de fonctionnement alloué – je pense que les nouvelles porteuses ont cette information – vous avez 5 000 euros de fonctionnement par an. Cela peut paraître petit, mais vous avez ce budget et rien n’empêche, d’ailleurs, vos collègues qui font partie de ce comité d’animation, de

candidater aux appels à projets internes du type BQR, BQ-ER, etc. L'organisation de manifestations scientifiques se fait aussi dans le cadre d'autres axes stratégiques.

Concernant le contenu de ce que vous organisez fin janvier, quelle est la réponse ?

**Mme HOROKS.**– Je pense que c'est complémentaire parce que l'on ne peut pas s'intéresser à la formation par la recherche en dehors de la profession d'enseignant. Cela me paraît complémentaire dans le débat. D'ailleurs, il y a relativement peu de choses en janvier sur la formation des enseignants.

**Mme MAITRE DE PEMBROKE.**– Nous sommes très conscients de la journée PARFERE et des événements à l'INSPE vont être mis en pause. C'est pour cela que l'on a décalé notre journée à janvier et pensé justement à la complémentarité, dans des champs professionnels différents et très complémentaires.

**Un intervenant.**– En tant que co-responsable de la SFR, on a pensé à cette complémentarité avec Alain Mouchet, en particulier quand il était encore à la tête de l'axe.

**Mme GOROCHOV.**– Vu de l'extérieur, cela ressemblait beaucoup à la formation à et par la recherche. C'est exactement le même thème.

**M. ZIDI.**– Avez-vous d'autres questions ? Je vous propose de valider ces modifications concernant l'axe stratégique, d'abord, sur le portage, avec nos nouvelles porteuses qui sont Julie Horoks et Emmanuelle Maitre De Pembroke.

**Mme HMAMOU.**– Il y a une nouvelle procuration. Monsieur Wagener a donné procuration à Monsieur Lescure.

**M. ZIDI.**– Qui s'oppose ? Procurations contre ? Qui s'abstient ? Procurations abstention ? C'est donc approuvé. Vous êtes les nouvelles porteuses de l'axe stratégique.

***Le conseil académique plénier approuve à l'unanimité Mesdames Julie Horoks et Emmanuelle Maitre De Pembroke en tant que nouvelles porteuses de l'axe stratégique SPEF.***

**M. ZIDI.**– Le deuxième vote concerne le comité d'animation qui a évolué par rapport à la configuration initiale. On va le voir. Je compte 14 membres avec vous. On pourra éventuellement le compléter s'il y a un volet international à mettre en avant. Pour ce comité, certains collègues faisaient déjà partie de l'ancienne organisation. J'en

reconnais quelques-uns et quelques-unes. Mais d'autres arrivent. Alain Mouchet reste finalement dans ce comité.

Qui s'oppose à cette composition nouvelle du comité d'animation SPEF ? Procurations contre ? Qui s'abstient ? Procurations abstention ? C'est approuvé à l'unanimité. Merci, chers collègues.

***Le conseil académique plénier approuve à l'unanimité la nouvelle configuration du comité d'animation de l'axe stratégique SPEF.***

#### 4.2 BQ-ER(I) vague 2 : évolution et calendrier

**M. ZIDI.**– Pour finir, ce conseil académique plénier, il reste le dernier point, à savoir le calendrier et l'évolution de l'appel à projets BQ-ER.

Pour rappel, il avait été décidé, en juillet dernier – en tout cas, on en avait discuté – d'élargir dès la première vague le BQ-ER au volet international. C'est ce qui a été fait. Toutes les structures, composantes et laboratoires ont reçu l'appel à projets première vague, avec cette possibilité de déposer, dès cette première vague, des projets tournés vers l'international.

Du point de vue du calendrier, des choses vont arriver prochainement. De mémoire, les dossiers doivent être déposés avant le 27 novembre. C'est un lundi. Le calendrier est projeté. C'est dans la deuxième colonne pour cette première vague du BQ-ER et aussi du BQ-ER(I), avec une réunion de la commission d'évaluation du conseil académique qui se déroulera le mercredi 13 décembre. Le 13 décembre, on aura le retour des axes stratégiques, lorsque ces projets seront concernés par un ou plusieurs axes stratégiques, mais également le retour de l'expertise faite par des membres du CAC plénier.

Les attributions budgétaires seront décidées en fin d'année, le lundi 18 décembre, lors du conseil académique plénier. Je rappelle que pour ces appels à projets BQ-ER, nous avons un budget annuel de 100 000 euros pour les deux vagues. A cela se rajoutent 25 000 euros pour le volet international. A noter que nous avons la permission de passer de l'un à l'autre. Plus précisément, si l'on a trop de projets internationaux à financer, on pourra utiliser le budget BQ-ER en tant que tel. Restera à équilibrer entre les 2 vagues.

Le calendrier de la première vague est établi pour que les décisions d'attribution interviennent lors du CAC du 18 décembre, avec l'utilisation des crédits au premier au 1<sup>er</sup> semestre, en tout cas avant la fermeture estivale.

La deuxième vague concernera aussi des projets BQ-ER(I), avec le volet international. Comme vous pouvez le constater, le volet international intervient en première vague et en deuxième vague. Pour la vague 2, le lancement de l'appel à projets aura lieu le 12 avril, avec le calendrier qui suit, et en particulier la remise des dossiers le 13 mai, le passage en commission d'évaluation du CAC plénier le 29 mai, et la décision d'attribution budgétaire lors du CAC plénier du lundi 3 juin.

Ce calendrier ressemble quelque peu à celui de l'année dernière. La seule modification, encore une fois, ce sont les projets qui pourront concerner pour chaque vague, le volet international.

Je rappelle que l'année dernière, tout le budget BQER n'a pas été utilisé. C'est pour cela qu'il a fallu relancer un appel à projets BQ-ER(I) fléché Aurora. In fine, nous étions encore avec un reliquat budgétaire. Pour la première vague de cette année, il nous reste encore une semaine pour solliciter vos collègues et les structures à déposer des projets de façon qu'on puisse les financer avec, comme vous le savez, des critères d'éligibilité. Ensuite, pour la deuxième vague, il faudrait que l'on puisse utiliser l'ensemble des 125 000 euros.

Pour information, ce qui n'a pas été utilisé l'année dernière, à l'issue du BQ-ER(I) Aurora a été transféré à la commission de la Recherche. Florence l'a utilisé en particulier pour aider un laboratoire qui était en grande difficulté après qu'ils ont eu des problèmes de matériels. De mémoire, ce sont des frigos ou des congélateurs qui n'ont pas tenu, et ils ont perdu beaucoup de beaucoup de matériels qu'ils utilisaient, matériels au sens d'échantillons. L'université a donc préféré utiliser ce reliquat provenant du BQ-ER, en le transférant d'abord à la CR. Et c'est la CR qui a transféré ce budget au laboratoire de sciences concerné.

Voilà ce que je voulais donc dire aujourd'hui en termes de calendrier pour cet appel à projets BQER, qui suit la déroulé habituel. De toute façon, ces calendriers sont dans SharePoint, et dans celui du guide du déposant, auquel vous avez accès.

Cette information étant donnée, est-ce que vous voulez intervenir ? Vous avez des observations ou des questions sur ce point ? Non ?

## 5. QUESTIONS DIVERSES

**M. ZIDI.**– Y a-t-il des questions diverses ? Je pense que l'on a suffisamment débattu.

Je vous remercie et vous donne rendez-vous au prochain CAC plénier, le lundi 18 décembre. Merci.

*La séance est levée à 17 heures 26.*

## Index

Nous n'avons pu vérifier l'orthographe des noms suivants :

CM .....	36	<b>M. MOHAMEDIN</b> .....	35, 37, 43, 44, 45
DUT.....	55	me taire .....	30
LCF CUPH .....	52	Mohamedin .....	35